



Distr. générale  
8 mars 2016

Français  
Original : anglais



## Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement  
Deuxième session

Nairobi, 23-27 mai 2016

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Projet de stratégie à moyen terme  
pour la période 2018-2021**

### Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021

#### Rapport du Directeur exécutif

Dans sa résolution 1/15, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié le Directeur exécutif d'élaborer une stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 et un programme de travail et budget pour l'exercice 2018-2019, aux fins d'approbation à sa deuxième session qui se tiendra à Nairobi, en mai 2016.

L'élaboration de la stratégie à moyen terme pour 2018-2021 repose sur le principe en vertu duquel les personnes doivent être au cœur du volet environnement du développement durable, comme le montre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ». Le cadre ayant présidé à l'élaboration de la stratégie à moyen terme est constitué par les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ainsi que par les décisions pertinentes du Conseil d'administration, les résolutions de l'Assemblée générale, les accords multilatéraux sur l'environnement et leurs plans stratégiques, plans d'action et résolutions/décisions pertinents, et d'autres objectifs convenus au niveau international en matière d'environnement<sup>1</sup>.

Les États Membres ont procédé à l'examen de la feuille de route établie pour l'élaboration de la stratégie à moyen terme lors de la deuxième réunion annuelle du sous-comité du Comité des représentants permanents auprès du PNUE tenue en octobre 2014. Les six séries de consultations ci-après ont eu lieu au titre de l'élaboration de la stratégie à moyen terme :

- a) Sessions du Comité des représentants permanents;
- b) Engagement avec les États Membres par l'entremise des bureaux régionaux et des instances régionales existantes;
- c) Processus internes de définition des objectifs du PNUE;
- d) Consultations avec des partenaires stratégiques sur les priorités;
- e) Consultations avec des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement;
- f) Concertations avec les grands groupes et les parties prenantes.

\* UNEP/EA.2/1.

<sup>1</sup> Également connus sous l'appellation d'objectifs environnementaux planétaires. Ces objectifs, dont la compilation est en cours, peuvent être consultés sur le site <http://geg.informea.org/>.

La stratégie à moyen terme est fondée sur les consultations ayant eu lieu avec le Comité des représentants permanents le 10 mars 2015 (qui portaient sur une méthode de planification à long terme), le 30 avril 2015 (sur les questions qui se font jour), le 30 juin 2015 (sur l'approche concernant les sous-programmes consistant en l'élaboration de tableaux des résultats assortis d'indicateurs), le 17 septembre 2015 (sur la version révisée des sous-programmes) et le 14 janvier 2016, ainsi que durant la troisième réunion annuelle du Sous-comité du Comité des représentants permanents, le 30 octobre 2015, et la deuxième réunion du Comité des représentants permanents à participation ouverte, tenue en février 2016. La stratégie explicite les perspectives du PNUE pour 2030, expose le type de gestion retenu et s'inspire des enseignements tirés.

PROJET DE  
STRATÉGIE À  
MOYEN  
TERME  
POUR LA  
PÉRIODE  
2018-2021

Programme des Nations Unies  
pour l'environnement

---

## Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	Analyse de la situation .....	6
3.	Vision pour 2030.....	13
4.	Principes d'action.....	15
5.	Domaines prioritaires .....	17
6.	Résultats proposés.....	17
7.	Modèle de gestion du PNUE.....	39
8.	Évaluation de la stratégie .....	41
	Bibliographie.....	42
	Priorités régionales, tendances et nouveaux problèmes .....	44
	Stratégies des accords multilatéraux sur l'environnement .....	51

# Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2018-2021

## 1. Introduction

1. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable qu'il énonce et qui concernent tous les disciplines, secteurs et mandats institutionnels. Le nouveau programme prend en compte la nature intégrée des nombreux défis auxquels est confrontée l'humanité, qu'il s'agisse des inégalités entre hommes et femmes ou de l'inadaptation des infrastructures, du chômage des jeunes ou de la dégradation de l'environnement. Dans le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les dirigeants du monde ont affirmé être déterminés à lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

2. Un rapport de synthèse du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le programme de développement durable pour l'après-2015 indique que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est véritablement un élan universel sur la voie du changement en faveur du développement durable.

3. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 suppose l'adoption d'un nouveau paradigme de développement durable en vertu duquel les activités touchant des questions telles que la santé, l'éducation et, surtout, l'environnement ne doivent plus être menées indépendamment les unes des autres, mais être intrinsèquement liées. Plus de 86 cibles énoncées par le Programme intéressent le développement durable et au moins l'un des 17 objectifs chacun.

4. Dans ce cadre, la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la période 2018-2021 est structurée par les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, ainsi que par les stratégies et plans des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres objectifs en matière d'environnement convenus au niveau international. Prenant pour point de départ ces directives, le PNUE jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires pour les questions environnementales, ce qui aura pour effet de favoriser la cohérence s'agissant des modalités d'intégration de l'environnement au développement durable par le système des Nations Unies. Au titre de son mandat, le PNUE soutiendra également les efforts des pays visant une plus grande viabilité du point de vue de l'environnement, tout en cherchant à parvenir à un équilibre s'agissant de l'intégration des volets économique et social du développement durable.

5. La stratégie à moyen terme offre une analyse des importants défis environnementaux auxquels le monde sera confronté au cours des prochaines années (section 2). Les changements climatiques demeurent une question pressante qu'il convient de traiter grâce à une meilleure adaptation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il importe tout autant de pouvoir faire preuve de résilience face aux accidents industriels, aux conflits et aux catastrophes naturelles, dont la fréquence augmente et dont les dommages s'accroissent du fait du réchauffement du climat. La biodiversité est indispensable à la préservation d'écosystèmes salubres et productifs dont dépend la conservation de la flore et de la faune ainsi que la fourniture d'une gamme étendue de services écosystémiques dont l'approvisionnement en eau potable et une production alimentaire sûre. Il est nécessaire de mieux utiliser les ressources naturelles si l'on veut que l'économie croisse et que les sociétés prospèrent, de mieux gérer les déchets et les produits chimiques et d'adopter des législations, politiques et institutions efficaces pour maîtriser les mesures ayant des effets sur l'environnement. Il faut également suivre l'état de santé de la planète afin de mieux comprendre la véritable ampleur des problèmes qui se posent.

6. La stratégie à moyen terme tient compte du fait qu'il faudra du temps pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle prend acte de cet important enseignement en définissant d'ambitieuses perspectives pour le PNUE à l'horizon 2030 (section 3) et en s'alignant sur les principes figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « L'avenir que nous voulons », ainsi que sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En l'occurrence, l'avantage comparatif du PNUE consiste à offrir une vision écologique permettant d'appréhender et de comprendre le développement durable et de donner des avis s'y rapportant.

7. À la section 4 on indique comment les décisions seront prises conformément aux principes régissant le fonctionnement du PNUE. Aux sections 5 et 6, on indique quels seront les domaines sur lesquels seront axés les travaux du PNUE, domaines qui sont constitués en sous-programmes thématiques qui tracent la voie vers la concrétisation de la vision du PNUE pour 2030, alors qu'à la section 7 est exposé le mode de fonctionnement de l'Organisation. L'insistance du PNUE sur les résultats est attestée par son approche de l'évaluation qui est détaillée à la section 8. Grâce à ces mesures le PNUE sera mieux à même de traiter les problèmes environnementaux et de créer, ce faisant, un monde plus salubre et viable pour tous.

## 2. Analyse de la situation

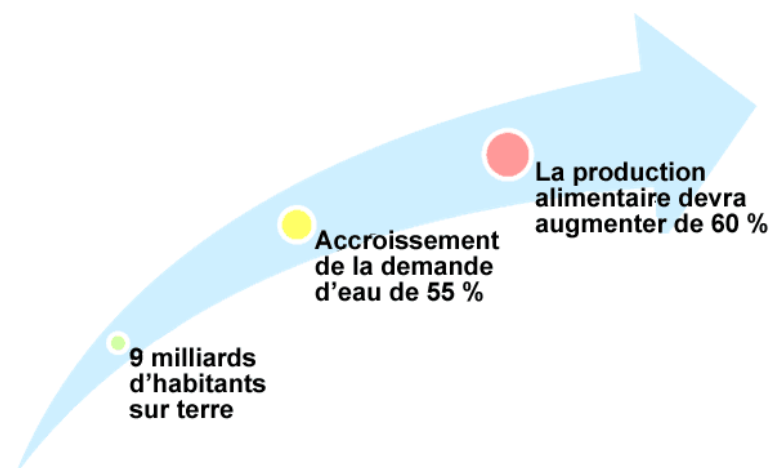
8. L'environnement mondial ne cesse d'évoluer de sorte que le PNUE doit œuvrer dans ce contexte. Nombre des pressants défis que nous rencontrons résultent d'imposantes forces mondiales de transformation qui affectent tout un chacun sur la planète.

### Effacité en matière d'utilisation des ressources et évolution démographique

9. D'ici 2050, l'accroissement de la population exercera de plus fortes pressions sur les écosystèmes de la planète et sur les biens et services qu'ils assurent. La raréfaction des produits alimentaires et de l'eau fera qu'il sera encore plus difficile pour les populations des pays en développement de s'alimenter sainement, d'avoir accès à une eau propre et une hygiène satisfaisante (figure 1).

Figure 1

#### Demande prévue de denrées alimentaires et d'eau d'ici à 2050<sup>2</sup>



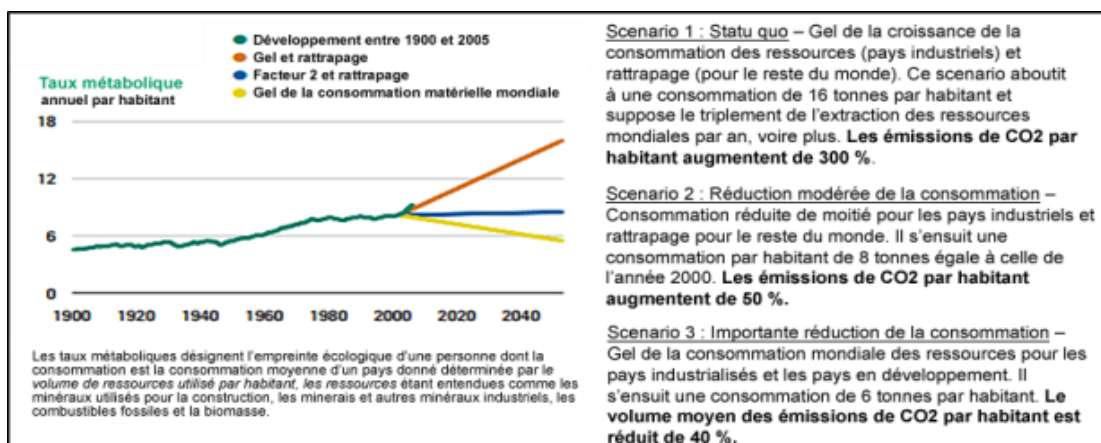
10. L'accroissement de la pression démographique, qu'aggrave la surconsommation, entraînera l'épuisement des ressources naturelles et augmentera la production de déchets, ce qui aura des conséquences néfastes sur les plans social, sanitaire et économique. Une utilisation toujours plus grande des ressources exerce de fortes pressions sur l'environnement au point que la perpétuation du statu quo pourrait avoir pour effet de tripler, voire plus, le volume des ressources mondiales extraites et les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant d'ici le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle (figure2)<sup>3</sup>. La raréfaction des ressources naturelles entravera la croissance économique à long terme tout en exacerbant les inégalités au niveau mondial. Parallèlement, l'exploitation minière et forestière intensive, l'agro-business et l'extraction du pétrole et du gaz pourraient, en cas de gestion défectueuse, accroître le risque de dégradation et de pollution de l'environnement et provoquer des tensions entre communautés locales.

<sup>2</sup> Alexandratos, *World Agriculture Towards 2030/2050: The 2012 Revision*. ESA Working paper No. 12-03, 2012.

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth, A Report of the Working Group on Decoupling to the International Resource Panel*, 2011.

Figure 2

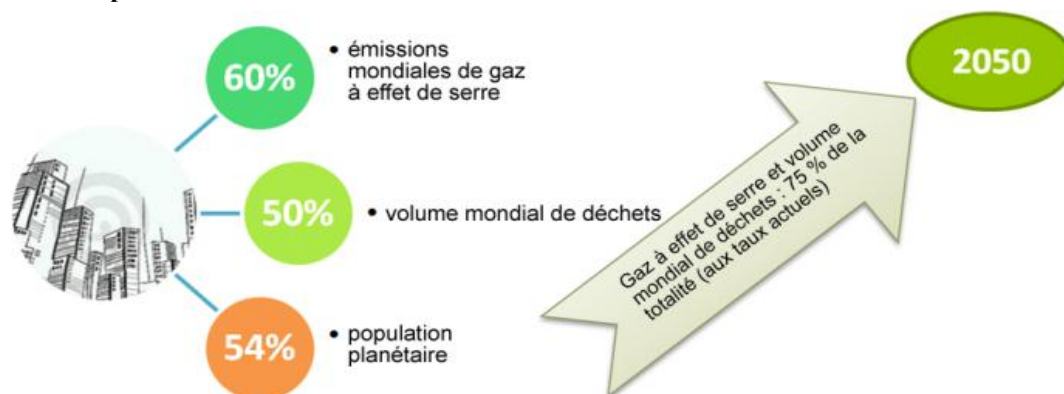
### Incidences de la consommation de ressources par habitant correspondant à trois modèles de croissance et de développement



11. L'urbanisation est un autre important facteur de changement du milieu. La population urbaine, rapportée à l'ensemble de la population, devrait augmenter de 70 % d'ici 2050<sup>4</sup>, date à laquelle les villes du monde entier produiront 75 % des déchets et émissions de gaz à effet de serre (figure 3). Toutefois, une plus grande concentration de la population est intéressante sur le plan stratégique car elle permet une meilleure sauvegarde de l'environnement dans la mesure où il est plus aisé d'atteindre les gens.

Figure 3

### Impact actuel des villes en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de déchets et de population à l'échelle planétaire



### Changements climatiques

12. De nos jours les changements climatiques demeurent un problème universel parmi les plus menaçants qui aura d'importants effets au cours du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'évolution des températures et l'élévation du niveau des mers ont déjà des conséquences sur le bien-être des humains en bien des endroits, notamment dans les zones littorales et dans les petits États insulaires en développement<sup>6</sup>. D'après les données figurant dans le cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial (GEO-5)* et dans le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les changements climatiques exercent aussi d'importantes pressions sur les écosystèmes. Les variations climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent aussi avoir un coût socio-économique élevé. Il sera donc très important qu'au cours de la période 2018-2021, et au-delà, on prenne d'urgence des mesures pour faire face aux changements climatiques.

<sup>4</sup> Département des affaires économiques et sociales, *World Urbanization Prospects*, 2014.

<sup>5</sup> PNUE, *21 Issues for the 21st Century: Result of the UNEP Foresight Process on Emerging Environmental Issues*, 2012.

<sup>6</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, 2014.

13. On s'attend à ce que les changements climatiques aient des incidences socio-économiques de grande ampleur et sans précédent en ce qui concerne le choix du lieu où les populations s'établiront, s'adonneront aux cultures vivrières et tireront parti d'écosystèmes assurant les fonctions et les services qui leur sont nécessaires. Il est probable que les femmes, plus que les hommes, seront davantage touchées, en particulier dans les pays en développement où elles représentent la majorité des déshérités de la planète et pâtissent souvent plus d'une exclusion sociale. Depuis 2000, les catastrophes naturelles ont tué plus de 1,1 million de personnes et frappé 2,7 milliards d'autres individus, les phénomènes catastrophiques les plus fréquents ayant été les inondations, les sécheresses et les tempêtes<sup>7</sup>.

14. Les changements climatiques pourraient accroître très nettement le nombre des personnes contraintes de quitter leurs foyers du fait de la dégradation des terres et de phénomènes météorologiques extrêmes qui peuvent aussi aggraver les pressions sur l'environnement des zones vers lesquelles elles fuient. Dans le rapport de 2014 du PNUE intitulé *Adaptation Gap Report (Rapport sur le déficit d'adaptation)*, il est indiqué que même si l'on parvenait à ramener les émissions de gaz à effet de serre au niveau requis pour maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2 °C au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, le coût de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement pourrait être de deux à trois fois supérieur aux estimations faites précédemment qui en fixaient le montant à 70 milliards à 100 milliards de dollars par an d'ici à 2050<sup>8</sup>.

15. Les États Membres réunis lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris, en décembre 2015 ont adopté un accord universel visant à renforcer la riposte mondiale à la menace présentée par les changements climatiques dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Cet accord engage la planète dans la voie d'un avenir sans carbone, résilient, prospère et équitable. L'Accord de Paris tirera parti de l'élan créé par les contributions prévues déterminées au niveau national communiquées par les États Membres, qu'il amplifiera, ainsi que de la remarquable impulsion dont les acteurs non étatiques sont à l'origine. Dans le rapport du PNUE de 2015 intitulé *The Emissions Gap Report*, il est procédé à l'évaluation de 119 contributions prévues déterminées au niveau national présentée par les pays au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au 1<sup>er</sup> octobre 2015. On y constate que les efforts entrepris pour lutter contre les changements climatiques, y compris ceux qui avaient été faits, avant l'adoption de l'Accord de Paris, et la mise en œuvre intégrale des contributions prévues déterminées au niveau national pourraient avoir réduit en 2030, le volume des émissions prévues de 11 GtCO<sub>2</sub>, ce qui représente près de la moitié du volume total nécessaire pour parvenir à un niveau d'émission mondial (42 GtCO<sub>2</sub> en 2030) compatible avec la probabilité de pouvoir demeurer, d'ici à 2100, en-dessous des 2 °C considérés comme l'élévation de la température mondiale « sûre »<sup>9</sup>. Au niveau mondial, la sensibilisation aux changements climatiques se poursuit plus que jamais, et on manifeste une plus ferme volonté de prendre d'importantes mesures dans le cadre de la Convention pour lutter contre ce phénomène et ses effets, y compris de la part d'acteurs non étatiques<sup>10</sup> et en recourant à des énergies propres.

## **Produits chimiques, déchets et qualité de l'air**

16. On assiste à une augmentation du nombre de cas de cancers, de diabètes, de maladies cardiaques et d'autres maladies non transmissibles qui sont, pour nombre d'entre elles, associées à la pollution de l'air et de l'eau. À eux seuls, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud représentent 40 % la totalité des cas enregistrés. Dans pratiquement tous les pays, les dépenses afférentes aux soins de santé par habitant augmentent plus vite que le revenu individuel; dans certains pays ces dépenses, qui représentent actuellement 20 % de produit intérieur brut, atteindront 30 % en 2024.

17. En quoi cela constitue-t-il un problème d'ordre écologique? Une gestion améliorée et rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air peuvent réduire sensiblement les taux de morbidité, en particulier dans les groupes vulnérables. Ainsi, en 2030, les mesures adoptées au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pourraient avoir empêché l'apparition de deux millions de cas de

<sup>7</sup> Équipe spéciale des Nations Unies chargée du Programme de développement pour l'après-2015, Risques de catastrophes et résilience, Thematic Think Piece, Secrétariat interinstitutions de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, Organisation météorologique mondiale; disponible sur le site : [http://www.preventionweb.net/files/27462\\_20120607unttpostmdgthinkpieceondrra.pdf](http://www.preventionweb.net/files/27462_20120607unttpostmdgthinkpieceondrra.pdf)

<sup>8</sup> PNUE, *The Adaptation Gap Report (Rapport sur le déficit d'adaptation) 2014*. Nairobi, 2014.

<sup>9</sup> PNUE, *The Emissions Gap Report 2015*. Nairobi, 2015.

<sup>10</sup> Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Gender and Climate, 2015.

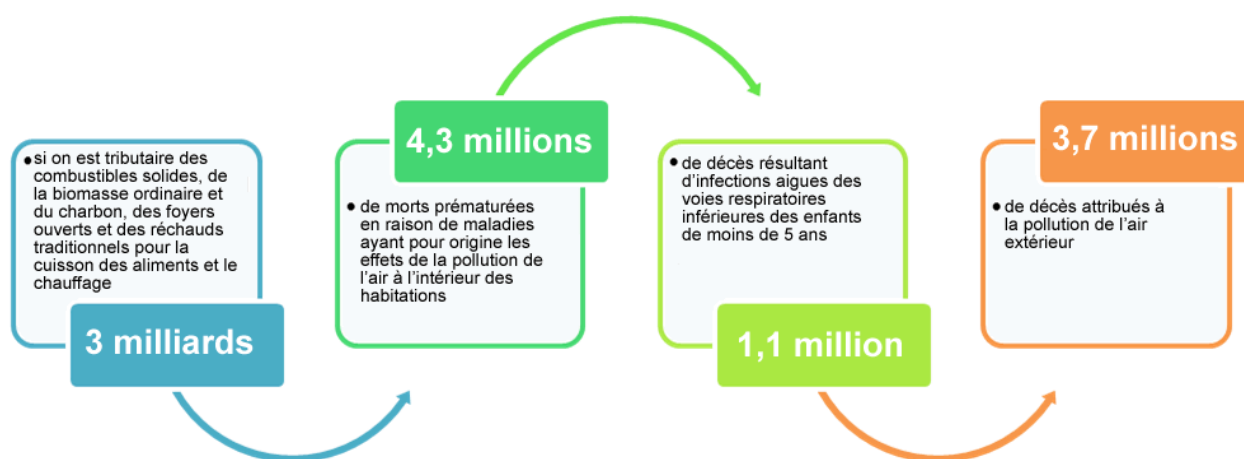


cancers de la peau par an dans le monde. Réduire les atteintes à l'environnement aura pour effet de diminuer les risques sanitaires auxquels sont exposés les groupes vulnérables; cependant, cela n'est possible qu'en adoptant une approche intégrée avec des partenaires œuvrant dans les secteurs de l'environnement et de la santé.

18. Les changements climatiques ne sont pas la seule grave préoccupation suscitée par l'atmosphère de la planète. À la figure 4 sont indiqués d'autres facteurs intervenant dans la pollution atmosphérique. La valeur des chiffres indiquée est plus du double de celle correspondant aux précédentes estimations et confirme le fait que la pollution de l'air figure parmi les plus importants risques pour la santé ayant l'environnement pour origine<sup>11</sup>. Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques montre qu'en 2010 les dépenses entraînées par la pollution atmosphérique en Chine ont été de l'ordre de 1,4 trillions de dollars, alors qu'Europe les pertes liées à la moindre qualité de l'air en 2009 ont été de l'ordre de 140 milliards à 230 milliards de dollars. Dans sa résolution 1/7, sur le renforcement du rôle du PNUE dans la promotion de la qualité de l'air, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a pris note du fait qu'il importait de traiter la question de la pollution de l'air en veillant à intégrer les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.

Figure 4

#### Effets de la pollution atmosphérique



<sup>11</sup> Organisation mondiale de la Santé, « 7 millions premature deaths annually linked to air pollution » (7 millions de décès prématurés annuels liés à la pollution de l'air), 2014.

19. Les produits chimiques qui doivent retenir l'attention sont ceux que visent les conventions portant sur les substances chimiques et les déchets : Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; Convention de Minamata sur le mercure; et Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ainsi que les instruments concernant les produits pharmaceutiques et autres substances chimiques qui sont des perturbateurs endocriniens. Des efforts incessants doivent également être faits s'agissant des produits chimiques industriels et des déchets dangereux et autres dont les déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces déchets, qui sont les déchets dont le volume, estimé à quelque 25 à 50 millions de tonnes par an<sup>12</sup>, croît le plus rapidement dans le monde, sont en train de devenir un problème écologique majeur<sup>13</sup>. De nouvelles données montrent que la production et l'utilisation de produits chimiques dangereux s'avèrent particulièrement coûteuses du point de vue économique, en raison de leurs méfaits sanitaires, de la dégradation de l'environnement et d'incidences sur la planification du développement. Dans sa résolution 1/5, relative aux produits chimiques et aux déchets, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement affirme qu'une nouvelle approche est nécessaire pour réduire le plus possible les risques présentés par les nouveaux produits chimiques et technologies<sup>14</sup>.

### Écosystèmes sains et productifs

20. Nous devons aider la planète à acquérir une plus grande résilience face aux changements en adoptant une gestion viable des forêts, en luttant contre la désertification, en nous attaquant à la dégradation des terres, en enravant l'érosion de la biodiversité et, d'une manière plus générale, en protégeant et en remettant en état les écosystèmes terrestres en favorisant leur exploitation durable. Ce sont là des questions auxquelles le Plan stratégique pour la biodiversité pour la période 2011-2020 et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique<sup>15</sup>, ainsi que le Plan stratégique décennal visant à améliorer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (2008-2018) accordent la priorité.

21. De graves menaces pèsent sur les océans, comme par exemple la surpêche, les changements climatiques et la pollution<sup>16</sup>. En tous points des océans on trouve des débris qui nuisent à la faune sauvage, à la pêche et aux économies littorales et représentent un risque pour la santé des humains car les plastiques et les produits chimiques dangereux qu'ingèrent la faune marine et les oiseaux de mer peuvent se propager le long de la chaîne alimentaire. Les microplastiques<sup>17</sup> sont de plus en plus utilisés dans une gamme étendue de produits tels que les dentifrices et les démaquillants<sup>18</sup>. Le Programme pour les mers régionales du PNUE et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres sont les principaux instruments qui donnent suite à la résolution 1/6 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les déchets de plastique et de microplastique dans le milieu marin.

22. D'après la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*<sup>19</sup>, les pressions sur la biodiversité iront croissant jusqu'en 2020, au moins, ce qui aura pour effet de perpétuer son érosion. L'Étude de 2014 sur la perception des risques au niveau mondial a souligné le fait que trois des dix plus grands risques au cours des dix prochaines années seront les menaces pesant sur l'environnement, la perte de biodiversité se situant au troisième rang. La dégradation des écosystèmes d'eau douce et marins aura des conséquences de plus en plus grandes sur la biodiversité<sup>20</sup> ainsi que sur l'approvisionnement en biens (tels que les denrées alimentaires, l'eau, les fibres et les

<sup>12</sup> Robinson, « E-waste: An assessment of global production and environmental impacts », 2009.

<sup>13</sup> Lundgren, *The Global Impact of E-Waste: Addressing the Challenge*, 2012.

<sup>14</sup> PNUE, *21 Issues for the 21st Century: Result of the UNEP Foresight Process on Emerging Environmental Issues*, 2012.

<sup>15</sup> Convention sur la diversité biologique, Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

<sup>16</sup> World Wide Fund for Nature, *Living Blue Planet Report*, 2015.

<sup>17</sup> « Les microplastiques sont des particules de plastique dont le diamètre est égal ou inférieur à 5 mm. (UNEP *Year Book: Emerging Issues in our Global Environment*, 2014).

<sup>18</sup> PNUE, *Plastics in Cosmetics*, 2015.

<sup>19</sup> Convention sur la diversité biologique, quatrième *Rapport sur l'avenir de la biodiversité mondiale : évaluation à mi-parcours et progrès vers la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité, 2011-2020*, 2014.

<sup>20</sup> UNEP *Year Book: Emerging Issues in our Global Environment*, 2014.

carburants) et les services (tels que le cycle des nutriments, la purification, la régulation des inondations et du climat) dont la vie et les moyens d'existence des humains dépendent<sup>21</sup>.

23. Le rapport GEO-5 et d'autres rapports scientifiques essentiels, tels que la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, montrent que l'exploitation non viable des ressources, qu'aggravent les changements climatiques et la pollution de l'air, des terres et de l'eau, y compris la modification des habitats et la propagation d'espèces exotiques envahissantes, se traduira par une importante perte de biodiversité. Cela aura des conséquences néfastes sur les écosystèmes et leur fonctionnement ainsi que sur les services qu'ils assurent et, partant, sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et les initiatives visant à atténuer la pauvreté. C'est ce qu'atteste l'épuisement des pêches, l'altération des cycles hydrologiques et l'érosion d'espèces utilisées à des fins médicinales.

24. L'acidification des océans constitue un autre grave problème d'environnement. L'accroissement des concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère contribue à l'acidité des océans qui, lorsqu'elle s'accompagne d'un réchauffement de l'eau de mer et de pressions exercées par les hommes, expose les écosystèmes coralliens tropicaux à l'effondrement<sup>22</sup>. La réalisation des objectifs d'Aichi<sup>23</sup> pour la biodiversité constituera une contribution aux grandes priorités mondiales dont traite le Programme de développement pour 2030, à savoir l'atténuation de la faim et de la pauvreté, l'amélioration de la santé humaine et la garantie d'un approvisionnement durable en énergie, en denrées alimentaires et en eau propre.

## Gouvernance de l'environnement

25. Le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages a atteint des niveaux critiques pour certaines espèces comme l'indique le chiffre de 25 000 éléphants tués en 2013 seulement<sup>24</sup>. Le développement de la délinquance internationale, dont l'exploitation forestière illicite et la pêche illégale font partie, nuit aux efforts entrepris en matière de gouvernance et ralentit le développement socio-économique. De violents conflits peuvent être déclenchés, financés et prolongés par des différends, ayant pour origine les ressources naturelles, et se traduire par la dévastation de l'environnement. L'exploitation forestière illégale, le trafic des déchets, la corruption, le braconnage et le commerce illicite dont ils s'accompagnent sont symptomatiques d'une gestion des ressources naturelles et de mesures coercitives ayant échoué. Dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de l'Organisation internationale de police criminelle et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, les États Membres s'associent de plus en plus souvent pour éradiquer ce problème. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a réagi en adoptant à sa première session la résolution 1/3 qui traite du commerce illicite des espèces sauvages et de ses conséquences néfastes sur les écosystèmes et les moyens d'existence, résolution que l'Assemblée générale a fait sienne à sa soixante-dixième session.

26. Pour pouvoir traiter efficacement les questions prioritaires à tous les niveaux, il est essentiel de disposer de structures de gouvernance, de fondements normatifs et de politiques appropriées et efficaces. Faire en sorte que les structures de gouvernance de l'environnement soient à la hauteur des problèmes soulevés par la viabilité écologique et intégrer des objectifs sociaux, environnementaux et économiques aux politiques de développement durable, telle est la question que les scientifiques estiment être la plus importante au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont convenu qu'« une bonne gouvernance et l'état de droit aux niveaux national international sont des facteurs essentiels du développement durable tout comme un environnement favorable »<sup>26</sup>. L'importance de la participation et de l'engagement des grands groupes et des parties prenantes a été consacrée dans le Principe 10 de Rio et dans les directives et résolutions ultérieures<sup>27</sup>, tout comme la

<sup>21</sup> Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 2005.

<sup>22</sup> Convention sur la diversité biologique, Perspectives mondiales de la biodiversité 3, 2010.

<sup>23</sup> Se reporter sur le site [www.cbd.int/sp/targets/](http://www.cbd.int/sp/targets/).

<sup>24</sup> UNEP Year Book: *Emerging Issues in our Global Environment*, 2014.

<sup>25</sup> PNUE, *21 Issues for the 21st Century: Result of the UNEP Foresight Process on Emerging Environmental Issues*, 2012.

<sup>26</sup> Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons », 2012.

<sup>27</sup> Se reporter aux directives pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement, adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa neuvième session extraordinaire ([http://www.unep.org/civil-society/Portals/24105/documents/Guidelines/GUIDELINES\\_TO\\_ACCESS\\_TO\\_ENV\\_INFO\\_2.pdf](http://www.unep.org/civil-society/Portals/24105/documents/Guidelines/GUIDELINES_TO_ACCESS_TO_ENV_INFO_2.pdf)) ainsi qu'à la résolution 1/13 de l'Assemblée des Nations Unies.

nécessité d'amener toutes les institutions et tous les acteurs à promouvoir la viabilité de l'environnement et à lutter contre les violations du droit de l'environnement<sup>28</sup>. Concrétiser dans les faits et faire respecter les engagements énoncés par les accords multilatéraux sur l'environnement continuera d'être une activité prioritaire du PNUE au cours de la période 2018-2012.

### **Surveiller l'état de l'environnement**

27. Les écosystèmes terrestres sont poussés vers leurs limites biophysiques et on a la preuve que ces limites sont soit proches soit déjà atteintes ou bien ont déjà été dépassées. Cela s'est traduit par la modification des cycles biogéochimiques (en particulier en ce qui concerne des nutriments tels que l'azote et le phosphore), par une perte de biodiversité et par des changements climatiques.

28. Les objectifs de développement durable concernent pour moitié l'environnement ou la viabilité des ressources naturelles. Une cible au moins de chacun des 17 objectifs a trait à la viabilité de l'environnement, ce qui signifie que l'on ne peut progresser dans un cas si on n'avance pas par ailleurs. Les objectifs intéressant l'environnement sont l'objectif 6 (garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), l'objectif 7 (garantir à tous l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne), l'objectif 9 (mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), l'objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), l'objectif 12 (instaurer des modes de consommation et de production durables), l'objectif 13 (adopter d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets), l'objectif 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et l'objectif 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique). Pour ce qui est des autres objectifs il est essentiel que l'environnement soit salubre pour les atteindre.

29. Pour suivre les progrès faits dans la voie de la réalisation de ces objectifs ainsi que d'autres en matière d'environnement mondial, le PNUE a mis en place six réseaux régionaux d'information sur l'environnement et a conçu une approche commune au titre de la publication intitulée l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) aux fins d'établissement de rapports et d'évaluations fondés sur des indicateurs afin de suivre l'état de l'environnement. Les réunions biennales des Réseaux et les évaluations régulières au titre du rapport GEO pourraient contribuer dans une large mesure à la présentation d'éléments de preuve permettant d'analyser les progrès accomplis en ce qui concerne la dimension environnementale du développement durable. Si on adoptait un cycle quadriennal pour le rapport mondial sur le développement durable, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement serait en mesure de garantir un examen efficace des dimensions environnementales des objectifs grâce aux évaluations régionales et mondiales régulières prévues au titre des rapports GEO. Pour pouvoir donner des orientations en matière de normes et critères mondiaux permettant de maintenir l'environnement à l'étude, renforcer les partenariats entre les domaines scientifique et politique et s'assurer que des mesures seront prises à bref délai s'agissant des questions se faisant jour ainsi que du suivi et des examens thématiques, des outils nécessaires seront créés et le suivi des liens entre la science et la politique sera assuré.

### **Autres facteurs en jeu**

30. Un certain nombre de risques pèsent sur l'environnement mondial, mais pour garantir la salubrité de la planète il ne suffira pas de s'attaquer à ces seules menaces. Comprendre qu'il y a une dimension sexospécifique de l'environnement est indispensable si on veut préserver la biodiversité et mettre en œuvre le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes au titre de la Convention sur la diversité biologique. En tant que principaux gestionnaires des terres et des ressources, les femmes et les hommes – chacun à leur façon – contribuent à la préservation de la biodiversité et sont au cœur de la réussite des politiques en la matière. Alors que les agricultrices produisent actuellement entre 60 et 80 % de toutes les denrées alimentaires dans les pays en développement, la question de l'égalité entre hommes et femmes est rarement prise en compte par les décideurs s'agissant de l'accès à la terre et aux ressources biologiques et de leur utilisation. Faire en sorte que les femmes participent sur un pied d'égalité à la prise de décision en matière de partage de l'information et de création d'emplois, d'éducation et de formation ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration des politiques, contribuera aux efforts visant à la préservation de la biodiversité.

<sup>28</sup> Décision 27/9 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement relative à la promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité et de l'environnement.

31. Ces questions ont une incidence sur l'environnement et des conséquences sur les dimensions sociale et économique du développement durable. Les éléments constitutifs du programme relatif à l'environnement sont intégrés dans cette structure comme ils le sont à divers autres domaines. Les questions sont regroupées par thème et zone géographique. Les priorités politiques et scientifiques des régions ont directement orienté cette analyse mondiale dans l'optique d'une approche ascendante. L'annexe résume les consultations qui ont eu lieu dans le cadre des instances régionales s'occupant d'environnement et au sein des bureaux régionaux du PNUE, ainsi que les résultats des conférences des réseaux régionaux d'information sur l'environnement.

32. Si l'adoption d'approches différentes peut faciliter le développement durable, la complexité et l'articulation des trois dimensions de ce développement rendent nécessaire un ajustement pour que l'on puisse traiter les dimensions sociale, économique et environnementale comme un tout.

### 3. Vision pour 2030

33. Le PNUE entend réduire les risques pesant sur l'environnement et rendre les sociétés et l'environnement plus résilients tout en relevant, également, les défis soulignés dans l'analyse de la situation. Cela aura non seulement pour effet de promouvoir la dimension environnementale du développement durable mais aussi d'aboutir à des avantages socio-économiques. La période 2018-2021 sera pour le PNUE un tremplin pour la réalisation de la vision pour 2030.

#### Le rôle de l'environnement dans le développement durable

34. Il incombera au PNUE, au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de concevoir et d'améliorer des approches intégrées aux fins du développement durable, approches qui démontreront que la salubrité de l'environnement se traduira par des bienfaits sociaux et économiques.

35. Une approche intégrée efficace aura pour effet de garantir que la prospérité est sous-tendue par l'environnement; de démontrer que la dégradation de l'environnement est très coûteuse socialement et économiquement; et que tous les pays et tous les secteurs de la société ainsi que toutes les générations bénéficieront d'un environnement salubre. Associé à d'autres objectifs en matière d'environnement convenus au niveau international, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est de portée universelle, n'exclut personne et favorise l'intégration offre au PNUE une fenêtre d'opportunités de 15 ans. Le PNUE permettra aux pays de trouver un équilibre entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques tout en favorisant le développement social, une croissance économique soutenue n'excluant personne ainsi que la protection de l'environnement dont tout un chacun tire parti.

36. L'intégration pleine et entière des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable doit prendre en compte trois facteurs. Premièrement, le développement économique et social dépend plus en plus d'une utilisation durable des ressources naturelles. Deuxièmement, il ressort de l'examen régulier auquel procède le PNUE de l'état de l'environnement que, dans la durée, une amélioration progressive de la sauvegarde de l'environnement entraîne une réduction des coûts économiques et sociaux. Troisièmement, ce sont les groupes marginalisés et vulnérables qui, plus que le reste de la population, profitent des avantages socio-économiques résultant d'une planification du développement prenant en compte l'environnement. Cette intégration favorise une répartition plus équitable des ressources, ce qui a pour effet d'améliorer la santé des hommes, des femmes et des enfants.

37. En s'employant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PNUE collaborera dans le cadre des économies locales avec des partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin de promouvoir des villes salubres. Dans le cadre de son mandat et en collaboration avec des partenaires, il s'attaquera aux problèmes soulevés par les ressources transfrontières telles que les ressources marines.

38. La science est indispensable lorsqu'il s'agit de trouver des réponses à certaines des questions les plus pressantes du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de viabilité. Le renforcement de l'interface science-politique dans le but d'informer les sociétés des risques et possibilités liés aux changements est donc au cœur de l'activité du PNUE.

39. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont estimé que l'économie verte était la voie conduisant au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Une économie verte n'excluant personne sera donc une économie peu carbonée, efficace et produisant sans polluer dont la consommation et les produits bénéficieront à tout un chacun, ce qui aura pour effet d'améliorer le bien-être des personnes et l'équité sociale, tout en renforçant considérablement la résilience de l'environnement et en réduisant les risques auxquels il est exposé

ainsi que les pénuries écologiques<sup>29</sup>. Grâce au Programme de développement pour 2030, les États Membres sont résolus à créer les conditions propices à une croissance économique durable, soutenue et n'excluant personne tout en prenant en compte simultanément les différents niveaux de développement et les moyens dont disposent les pays. Ils ont également déclaré qu'il importait d'œuvrer à l'édification d'économies dynamiques, viables, innovantes axées sur les personnes qui favoriseraient en particulier l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes<sup>30</sup>. Alors que le PNUE met l'accent sur la dimension environnementale du développement durable en concluant des partenariats, une économie verte inclusive aura des effets bénéfiques socialement et économiquement. Pour ce faire il adopte une approche plus globalisante et encourage les investissements dans les compétences aux fins des capacités futures, crée de nouveaux emplois, assure des moyens d'existence et réduit le risque de pauvreté. Cela va au-delà de l'allocation de ressources et de la production économique et favorise la prise en compte d'aspects sociaux tels que la consommation et la distribution. L'approche adoptée consiste en une stratégie favorisant davantage l'allocation de ressources au secteur de l'économie verte et l'orientation d'autres secteurs vers un plus grand respect de l'environnement; des modes de consommation plus viables; une production plus efficace, moins polluante et plus sûre; et une plus grande équité, s'agissant de la répartition des résultats, grâce à des politiques publiques encadrant les décisions en matière de production et de consommation. On reconnaît ainsi que pour parvenir à la sauvegarde de l'environnement les voies sont nombreuses et diverses.

40. Le PNUE œuvrera aux fins des trois dimensions du développement durable afin d'améliorer les résultats en matière d'environnement en empruntant des voies menant à une économie verte sans exclusive. Dans ce type d'économie on reconnaît la primauté de l'environnement pour le bien-être des humains et on analyse le rôle critique que jouent la finance, la technologie, le commerce et des institutions viables dans la création des conditions nécessaires pour relever les défis environnementaux et sociaux en vue du développement durable.

41. Les moyens qui permettraient de réduire la dégradation de l'environnement relèvent dans une large mesure de la gouvernance, de la sphère politique, des institutions œuvrant en faveur de la gouvernance et des décisions prises par les pouvoirs publics. C'est en cela qu'une économie verte sans exclusive associée à diverses mesures de facilitation peut aboutir à la sauvegarde de l'environnement.

#### **Enseignements tirés**

42. Le PNUE est une organisation qui apprend et qui ira s'améliorant en saisissant les opportunités grâce à des analyses internes et externes, y compris l'évaluation de la stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017. Les principaux enseignements tirés et les possibilités d'amélioration dont témoignent les précédentes stratégies à moyen terme sont définis plus bas.

43. **Meilleures perspectives en matière de planification** : bien des résultats procédant de l'appui qu'assure le PNUE ne deviennent visibles qu'après un engagement soutenu de dix ans ou plus. Toutefois, le PNUE doit gérer des ressources et faire état des progrès enregistrés vers l'obtention de ces résultats au cours d'une période de moindre durée correspondant au programme de travail. Le PNUE appuiera la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout en se concentrant sur les résultats à plus long terme en utilisant une approche consistant à établir des tableaux de résultats de sorte que la stratégie à moyen terme définira les résultats et les effets que le PNUE obtiendra d'ici à 2030, ainsi que les résultats de chacune des périodes correspondant à une stratégie à moyen terme intermédiaire.

44. **Plus grande intégration au sein du PNUE et collaboration avec d'autres organisations** : le développement durable est un programme universel; il oblige les sociétés à réfléchir en termes de responsabilités partagées pour un avenir commun. Il est peu probable qu'un acteur unique œuvrant seul puisse réussir. Ce type de développement exige l'intégration, une approche collaborative et des politiques cohérentes, tant internes qu'externes. Le PNUE a consacré ces précieux enseignements sous forme de principes d'action. Sur le plan interne, le PNUE intégrera davantage les activités de ses différents sous-programmes de manière à viser l'universalité de leur application et assurera une

<sup>29</sup> PNUE, *Uncovering Pathways Towards an Inclusive Green Economy*, 2015  
[http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/IGE%20NARRATIVE%20SUMMARY\\_Web.pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/IGE%20NARRATIVE%20SUMMARY_Web.pdf).

<sup>30</sup> Document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », en particulier les paragraphes 3,9, 27 et 33.

Site [http://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/3/2015/08/120815\\_outcome-document-of-Summit-for-adoption-of-the-post-2015-development-agenda.pdf](http://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/3/2015/08/120815_outcome-document-of-Summit-for-adoption-of-the-post-2015-development-agenda.pdf).

présence régionale stratégique. Sur le plan externe, il favorisera les synergies au moyen de partenariats stratégiques et intégrera mieux des cadres normatifs.

45. **Une budgétisation axée sur les résultats facilite l'établissement de priorités** : du fait de l'évolution et de la complexité croissante du cadre dans lequel on œuvre, de nouvelles exigences se font jour qui requièrent le déploiement d'un processus de planification et de budgétisation souple permettant de mieux utiliser les ressources. Le PNUE cherche maintenant à créer un lien plus étroit entre les contributions, les produits et les résultats de manière à consolider le budget et à poursuivre sa trajectoire vers une budgétisation axée sur les résultats.

46. **Une meilleure synchronisation des cycles de planification accélèrera l'exécution** : alors que la planification séquentielle permet de définir plus clairement la stratégie à moyen terme et le programme de travail avant que l'on puisse décider de l'ensemble des projets à entreprendre, une évolution parallèle accélèrera l'exécution. Le PNUE concevra l'ensemble de ses projets parallèlement à l'élaboration de la stratégie à moyen terme et du programme de travail.

## 4. Principes d'action

### Principes d'action du PNUE

47. Des principes d'action définissent l'approche permettant de réaliser le projet du PNUE pour 2030. Tels des panneaux de signalisation, cinq principes guident la manière dont le PNUE aborde ses activités et les choix qu'il fait. Le modèle de gestion figurant à la section 7 montre comment le PNUE coordonnera et ciblera ses activités sur la base de ces principes.

<p><b>1. Application universelle</b></p>	<p>Grâce à la stratégie à moyen terme, le PNUE cherche à <i>être cohérent au plan mondial et réactif au niveau local</i> afin que son approche soit véritablement universelle, étant donné qu'une approche uniforme ne fonctionne pas. En tant qu'organisme faisant autorité en matière d'environnement dans le monde qui fixe le programme mondial relatif à l'environnement, le PNUE sera <i>cohérent au niveau mondial</i> en ce qui concerne son activité normative et son rôle de chef de file. Parallèlement, il sera <i>réactif au niveau local</i>, en reconnaissant le principe de la souveraineté nationale et en prenant en compte la diversité des réalités nationales, des moyens et des niveaux de développement, ainsi qu'en respectant les politiques et priorités nationales. Il assurera un appui souple aux États Membres qui mettent en œuvre leurs politiques nationales en matière d'environnement en intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux et en prenant en considération leurs relations réciproques de façon à réaliser toutes les dimensions du développement durable en vue d'un avenir commun.</p>
<p><b>2. Synergie grâce aux partenariats stratégiques</b></p>	<p>La stratégie universelle que vise le PNUE fonctionnera grâce à des partenariats stratégiques ayant pour objet le développement durable. Pour le PNUE, des partenariats sans exclusive et stratégiques seront un élément essentiel de la mise en œuvre à tous les niveaux : mondial, régional, national et local. Des partenariats évolutifs reposeront sur des valeurs et principes communs, une vision commune et des objectifs partagés : il s'agira de mettre les personnes et la planète au centre du développement durable. S'agissant de la mise en œuvre, du suivi et de la responsabilisation, l'essentiel consistera à former des coalitions autour d'une question et des plateformes rassemblant diverses parties prenantes, dont des administrations centrales et locales, les grands groupes, les parties prenantes et le secteur privé.</p>
<p><b>3. Présence régionale stratégique</b></p>	<p>Une présence régionale stratégique renforcée permettra au PNUE, au travers de ses travaux, de favoriser des consensus régionaux et mondiaux et une cohérence en matière de politique concernant les principales questions intéressant la dimension environnementale du développement durable. Le PNUE adaptera ses activités en fonction des besoins des régions et pays qui s'attaquent aux divers problèmes que soulèvent leur environnement, compte de leur vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes ainsi qu'en fonction des différents moyens dont ils disposent en matière de gouvernance de l'environnement. Le PNUE prendra également en considération la modification de l'environnement et les tendances en la matière et leurs impacts sur les trois dimensions du développement durable. Une présence régionale stratégique renforcée lui permettra aussi d'encourager la constitution de partenariats efficaces et pertinents, notamment au moyen d'une coopération sud-sud et triangulaire, ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies aux niveaux régional, sous régional et des pays en s'appuyant sur l'initiative « Unis dans l'action ».</p>
<p><b>4. Intégration plus poussée des cadres normatifs</b></p>	<p>En qualité de coordinateur au sein du système des Nations Unies, le PNUE collaborera avec d'autres entités pour intégrer les cadres normatifs concernant l'environnement à leurs domaines thématiques et/ou fonctionnels respectifs. Simultanément, il lui incombe de définir les bonnes pratiques et d'intégrer les réalisations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que d'autres cadres concernant les droits à ses activités en matière d'environnement, y compris les évaluations et les analyses, les normes, les directives et les méthodes. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « L'avenir que nous voulons » et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrent une occasion unique d'intégrer ces cadres normatifs au programme d'ensemble pour l'environnement à l'horizon 2030 et d'en souligner la primauté. Guider par sa politique et sa stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'environnement, le PNUE fera en sorte que tous ses programmes et activités prennent en compte la sexospécificité.</p>
<p><b>5. Gestion fondée sur l'obtention de résultats</b></p>	<p>Le PNUE va continuer à renforcer les mécanismes de planification et d'exécution en recourant progressivement à une gestion fondée sur l'obtention de résultats et à des partenariats stratégiques. Il s'appuiera aussi sur les enseignements tirés des précédentes stratégies à moyen terme et il renforcera les liens et les synergies entre sous-programmes en prenant des dispositions en interne en matière de planification, d'exécution et de budgétisation et d'indicateurs de performance. Dans la mesure du possible, le PNUE rassemblera des données ventilées par sexe et par âge pour orienter la conception des projets et suivre leur progression et leur réalisation. Les activités du PNUE dans des régions, sous régions et pays déterminés seront un terrain particulièrement fertile lorsqu'il s'agira de garantir la cohérence des résultats prévus par tous les sous-programmes.</p>



## 5. Domaines prioritaires

48. L'analyse de la situation est ce sur quoi sont fondés l'objectif stratégique et les domaines prioritaires de la stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021. Alors que les priorités et les tendances diffèrent d'une région à l'autre, toutes sont confrontées à des problèmes communs, de sorte que l'organisation ciblera les mêmes grands domaines comme cela a été le cas pour la stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017, à quelques améliorations près. Les domaines visés sont les suivants :

- a) Changements climatiques
- b) Résilience face aux catastrophes et conflits;
- c) Écosystèmes sains et productifs;
- d) Gouvernance de l'environnement;
- e) Produits chimiques, déchets et qualité de l'air;
- f) Utilisation efficace des ressources;
- g) Suivi de l'état de l'environnement.

49. Les résultats proposés dans la section plus bas montrent comment le PNUE concrétise sa vision à long terme dans chacun des domaines prioritaires susmentionnés pour qu'en 2030 son action ait eu des effets.

## 6. Résultats proposés

50. Pour obtenir des effets sur l'environnement, de nombreuses années sont nécessaires. Par conséquent, le PNUE adopte, en matière de planification, une approche davantage fondée sur l'obtention de résultats à long terme<sup>31</sup>, qui prennent en compte l'échéance fixée pour la réalisation du Programme de développement pour 2030. À l'aide de tableaux de résultats<sup>32</sup>, la stratégie à moyen terme expose l'enchaînement logique des résultats, à partir de la présente situation et jusqu'aux effets prévus en 2030<sup>33</sup>. À la figure 5 figure un aperçu des objectifs que viseront les sous-programmes du PNUE. La consolidation de notre gestion axée sur l'obtention des résultats et les liens entre les résultats du programme du PNUE permettront à l'organisation d'établir le diagramme des résultats essentiels de nature à aider les pays à parvenir à la viabilité écologique.

51. L'adoption des deux programmes de travail et budget biennaux dans le cadre plus général d'une stratégie à moyen terme quadriennale permettra de souligner les étapes conduisant à l'obtention d'effets à long terme aux fins d'adoption d'une approche souple propice à la prise en compte dans les tableaux de résultats des questions qui se font jour et des différentes perspectives régionales. Ces programmes de travail et budget seraient examinés tous les deux ans au titre du cycle d'élaboration du programme de travail existant.

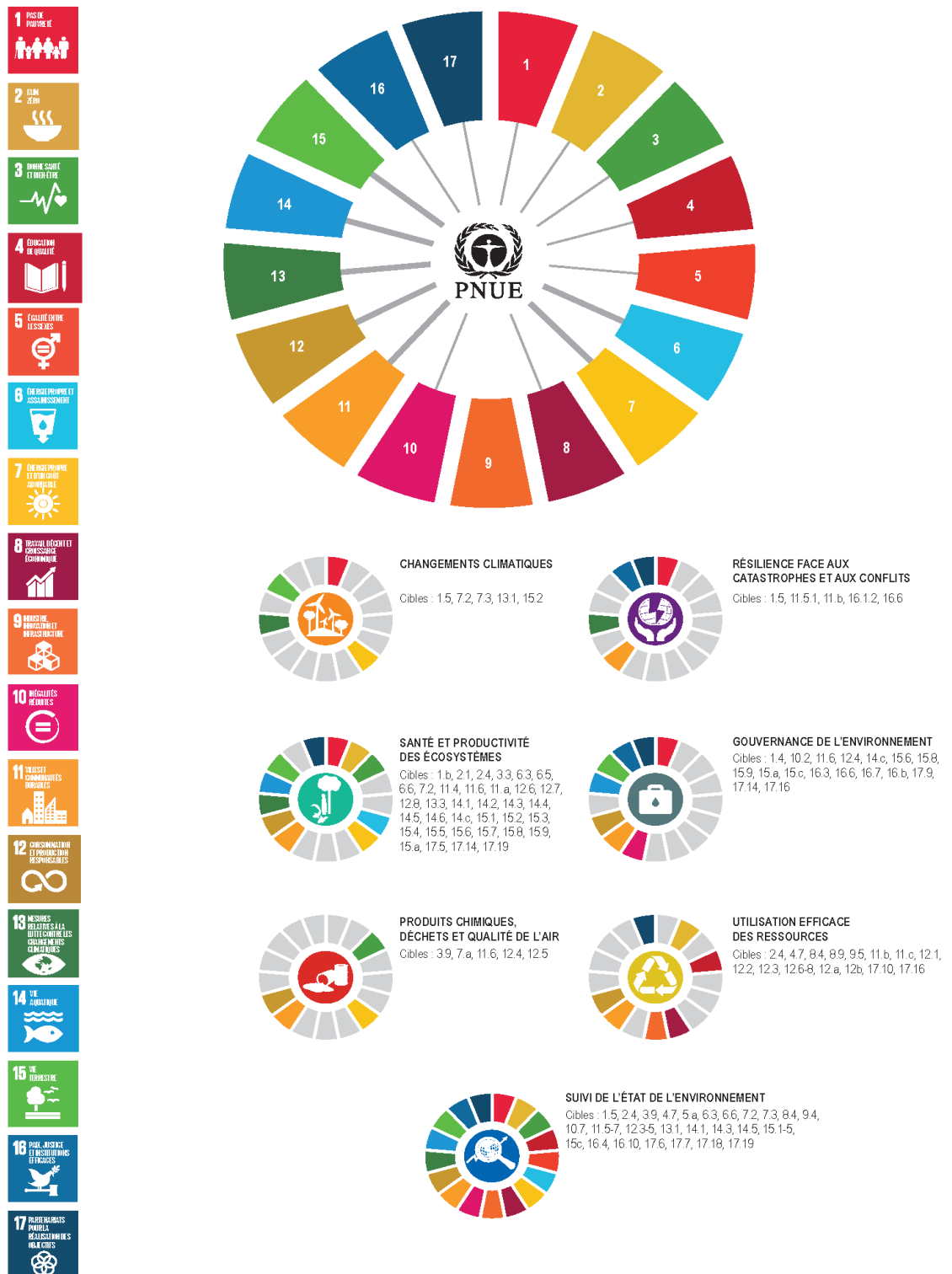
52. L'objectif visé par chaque sous-programme en définit l'intention tandis que les tableaux de résultats donnent un aperçu sommaire des résultats et impacts, y compris les résultats auxquels parvenir au cours de la période 2018-2021. Des indicateurs d'impact figurant sur les tableaux expliquent comment les changements survenant dans l'environnement seront mesurés en 2030 et au-delà; par ses seuls moyens le PNUE ne peut en réaliser la mise au point.

<sup>31</sup> « Résultats » s'entend de l'adhésion ou du recours aux mesures appliquées par le PNUE que l'on observe sous la forme d'un changement de comportement, d'attitude, de condition, de savoir ou de compétence. Les résultats négociés et convenus deviennent des réalisations escomptées.

<sup>32</sup> « Les tableaux de résultats » consistent en un enchaînement logique des résultats qui mènent à un objectif à long terme.

<sup>33</sup> « Effets » s'entend de la finalité à concrétiser et consistent en une modification de l'environnement. Ils sont liés aux objectifs de développement durable (<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>).

Figure 5  
Aperçu des objectifs de développement durable visés par les sous-programmes du PNUE



## Changements climatiques

### Transition vers un développement économique à faibles émissions de gaz à effet de serre, amélioration de l'adaptation et développement de la résilience face aux changements climatiques

53. En 2030, les pays seront plus résilients face aux effets néfastes des changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre auront été considérablement réduites, y compris celles résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts. Pour atteindre cet objectif en 2030, les plans nationaux d'adaptation doivent être institutionnalisés et mis en œuvre progressivement. Parallèlement, les gouvernements devront adopter des stratégies visant à réduire leurs émissions et à accroître les investissements dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique. La régression du couvert forestier et la dégradation des forêts devront être ralenties et la conservation et la restauration des forêts améliorées.

54. L'activité du PNUE visant à la réalisation de cet objectif sera organisée en fonction de trois séries de résultats : adaptation aux changements climatiques et résilience face à ces changements; atténuation de leurs effets et énergies propres; et réduction des émissions liés au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus). Les travaux du PNUE en matière de changements climatiques sont orientés par les décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et complètent les mesures prises au titre de la Convention, tout en s'appuyant sur des données scientifiques solides fournies en particulier par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cette activité contribuera également à la réalisation des objectifs, en particulier les objectifs 7 (énergie), 13 (changements climatiques) et 15 (biodiversité).

55. Le PNUE et ses partenaires<sup>34</sup> seront les premiers à soutenir les pays vulnérables et à les aider à passer des mesures d'adaptation à prendre dans l'urgence et dans l'immédiat à l'élaboration de plans nationaux d'adaptation à moyen et long terme intégrant des modalités d'adaptation fondées sur les écosystèmes. Au titre des cycles ultérieurs de stratégies à moyen terme, le PNUE et ses partenaires aideront ces pays à institutionnaliser, mettre en œuvre et suivre leurs plans nationaux d'adaptation. Le PNUE favorisera une meilleure prise en compte de l'environnement dans les plans nationaux d'adaptation tout en rassemblant davantage d'éléments de preuve attestant le succès de l'adaptation reposant sur les écosystèmes prenant en compte les différenciations sexospécifiques. Ces informations seront rassemblées et diffusées par les réseaux de savoir dirigés par le PNUE, tels que le Réseau mondial pour l'adaptation et ses filiales régionales. Le PNUE collaborera avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres organisations partenaires pour que les projets pilotes d'adaptation fondés sur les écosystèmes soient institutionnalisés et développés.

56. En aidant les États Membres à formuler et mettre en œuvre des stratégies visant à un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, conformément à l'Accord de Paris, le PNUE et ses partenaires œuvreront en faveur d'une plus grande efficacité énergétique et développeront le recours à des énergies renouvelables. Le PNUE renforcera et développera les partenariats publics-privés conformément à l'Initiative du Secrétaire général de l'ONU intitulée « Énergie durable pour tous » et à l'objectif 7, et continuera de collaborer avec des acteurs non étatiques et de soutenir les initiatives locales tout en appuyant la mise en œuvre du Plan d'action Lima-Paris. Il donnera des avis au sujet de la pertinence des choix en matière de mesures et d'investissements en favorisant la mise au point et le transfert de technologies par l'entremise du Centre et du Réseau des technologies climatiques afin de faciliter l'accès aux financements et faire en sorte que l'on soit mieux à même d'affecter efficacement les fonds. Le PNUE aidera aussi les pays à mettre à jour leurs contributions prévues déterminées au niveau national et leur donner effet, comme le demande l'Accord de Paris, en les aidant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, et en diminuant leur intensité énergétique et la demande d'énergie dans des secteurs tels que ceux de l'éclairage, des appareils, et équipements électriques, des bâtiments et des transports.

<sup>34</sup> Les partenaires intervenant au titre des plans nationaux d'adaptation sont le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation météorologique mondiale, l'Agence allemande de coopération internationale, le Programme of Research on Climate Change Vulnerability, Impacts and Adaptation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le Comité de l'adaptation et le Partenariat mondial pour l'eau.

57. Le PNUE et ses partenaires du Programme REDD-plus, l'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, aideront les pays à atteindre les objectifs fixés par le Cadre de Varsovie pour le REDD-plus<sup>35</sup>, en visant notamment l'Objectif 15 sur la biodiversité, les avantages résultant de l'élimination du carbone et les financements au titre de REDD-plus ainsi que la participation du secteur privé. Au-delà du Programme REDD-plus, le PNUE contribuera à l'amélioration de la gestion des stocks de carbone de tous les écosystèmes terrestres aux fins de plus grands avantages collatéraux sur les plans de l'environnement et de la sexospécificité. Pour obtenir de meilleurs résultats, le PNUE adoptera une optique sexospécifique.

58. L'objectif du sous-programme relatif aux changements climatiques sera atteint si les États Membres tiennent leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et s'ils cherchent à aider le PNUE à cette fin. Réaliser l'objectif dépend aussi des fonds disponibles pour aider les pays à passer à un développement économique à faibles émissions de carbone et à mieux s'adapter à l'évolution du climat en gagnant en résilience. Pour parvenir à des changements de grandes portées, le PNUE conclura des partenariats permettant de lever davantage de fonds au titre du climat et d'améliorer les méthodes, les outils, les évaluations et les projets pilotes.

---

<sup>35</sup> Le cadre de Varsovie pour le REDD-plus fixe les conditions d'accès aux financements au titre de REDD-plus, dont l'existence d'une stratégie ou d'un plan d'action national, un niveau d'émission de référence à l'échelle nationale et/ou un niveau de référence national pour les forêts, un système national de surveillance des forêts ainsi qu'un système d'information sur les sauvegardes que prévoit le REDD-plus adoptés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun en 2010.

## Tableau des résultats au titre des changements climatiques

**Objectif:** la transition vers un développement économique à faibles émissions de carbone s'accélère et les pays sont mieux adaptés et plus résilients face aux changements climatiques

<b>Résultats en 2030</b>	<p><b>Moindre vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques et poursuite de l'évolution vers un développement résilient face aux changements climatiques</b></p> <p><i>Objectifs : 1 et 13</i> <i>Cibles : 1.5 et 13.1</i></p>	<p><b>Réduction des émissions conformément à la trajectoire visant à stabiliser leur accroissement à 1,5/2 °C</b></p> <p><i>Objectif : 7</i> <i>Cibles : 7.2 et 7.3</i></p>	<p><b>Réduction des émissions de carbone des forêts et plus grande contribution des stocks de carbone forestiers au développement durable national</b></p> <p><i>Objectif : 15</i> <i>Cible : 15.2</i></p>
	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de personnes bénéficiant des interventions visant à réduire la vulnérabilité;</li> <li>2. Type et importance des biens physiques et avoirs naturels renforcés et/ou mieux gérés pour résister aux effets des changements climatiques</li> </ol>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction des émissions des gaz à effet de serre et d'autres polluants grâce aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique;</li> <li>2. Part du produit intérieur brut investi dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables</li> </ol>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction des émissions grâce à une déforestation et à une dégradation des forêts moindre;</li> <li>2. Développement du stock de carbone</li> </ol>
	-----		
<b>Futures stratégies à moyen terme</b>	<p>Les pays ont accompli un cycle du processus national de planification de l'adaptation qui intègre l'adaptation fondée sur les écosystèmes et mène à un développement résilient face aux changements climatiques</p>	<p>Les pays investissent plus de la moitié du budget du secteur national de l'énergie dans les technologies à faibles émissions, y compris les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique</p>	<p>Les pays réduisent la déforestation et la dégradation des forêts et améliorent leur conservation</p>
	<p>Les pays institutionnalisent le processus national de planification de l'adaptation qui intègre l'adaptation fondée sur les écosystèmes, et suivent et rapportent les progrès accomplis</p>	<p>Les pays institutionnalisent les investissements économiques dans les technologies à faibles émissions, y compris l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables</p>	<p>Les pays parviennent à une gestion viable des forêts grâce aux approches du Programme REDD+ et à des incitations positives, y compris au moyen de leur rémunération en fonction des résultats obtenus</p>
	-----		
<b>2018–2021</b>	<p>Les pays développent leurs plans nationaux d'adaptation qui intègrent l'adaptation reposant sur les écosystèmes</p>	<p>Les pays adoptent et/ou mettent de plus en plus en œuvre des stratégies de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et investissent dans les technologies non polluantes</p>	<p>Les pays adoptent et mettent de plus en plus en œuvre des politiques et des mesures favorables aux forêts qui entraînent des réductions d'émissions quantifiables et produisent des effets sociaux et environnementaux bénéfiques</p>

## Résilience face aux catastrophes et aux conflits

### Prévenir et réduire les impacts sur l'environnement des catastrophes et des conflits tout en renforçant la résilience en prévision des crises futures

59. En 2030, les menaces pesant sur la santé et les moyens d'existence ayant pour origine l'environnement et les conséquences des catastrophes et conflits auront été sensiblement réduites. Pour que l'objectif pour 2030 soit atteint les pays devront systématiquement recourir aux meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement pour prévenir et réduire les effets des catastrophes et des conflits<sup>36</sup>. Cela signifie également que les États Membres, avec l'appui de la communauté internationale, devront faire face aux éco-urgences avec vigueur et être à même d'appliquer des pratiques satisfaisantes aux fins de viabilité à l'issue de crises.

60. La stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 sera axée sur l'intégration des meilleures pratiques environnementales aux principaux plans et politiques de prévention, d'intervention et de relèvement des pays et de la communauté internationale, à la demande des États membres touchés. Les stratégies à moyen terme ultérieures développeront, intégreront et institutionnaliseront ces approches afin d'aboutir aux effets voulus en 2030, conformément aux objectifs de développement durable.

61. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) justifie la raison d'être des travaux du PNUE en matière de prévention et leur contexte, et reconnaît que la gestion viable des écosystèmes est un important moyen de réduire les risques que présentent les catastrophes naturelles et technologiques en atténuant leurs impacts et en évitant qu'à long terme l'environnement présente une menace pour la santé et les moyens d'existence.

62. En outre, le groupe conjoint PNUE/OCHA pour l'environnement, qui est un partenariat entre le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, constitué en 1995, offre une voie d'accès à l'univers humanitaire qui permet au PNUE de faire face rapidement aux éco-urgences et d'améliorer les résultats du secteur humanitaire en matière d'environnement, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des 15 dernières années, le PNUE a travaillé dans des pays parmi les plus gravement touchés par les conflits et les catastrophes au monde et, durant cette période, il a développé son acquis en matière d'appui au rétablissement grâce à l'amélioration de la gestion de l'environnement.

63. Dans le cadre de partenariats avec les Gouvernements, le secteur privé et la communauté internationale, et conformément à leurs mandats respectifs, le PNUE les aidera à faire face aux catastrophes et conflits en donnant des avis techniques et scientifiques, démontrant comment l'anticipation des menaces et l'amélioration de la gestion de l'environnement réduisent les risques, et grâce auxquels ils peuvent évaluer les effets des crises sur l'environnement et réagir plus efficacement et plus durablement.

64. La réussite du sous-programme dépend au premier chef du développement effectif des partenariats et d'une adaptation satisfaisante des méthodes pilotes ayant été couronnées de succès en passant du niveau local au niveau régional. La réussite repose aussi sur l'appui continu des parties prenantes nationales et internationales. L'aggravation de phénomènes incontrôlables, tels que des conditions météorologiques extrêmes et la détérioration des écosystèmes, constituent également des risques.

<sup>36</sup> Les activités dans ce domaine portent sur les catastrophes (naturelles ou causées par l'homme) et les conflits armés qui ont de graves conséquences sur l'environnement.

## Tableau des résultats en matière de résilience face aux catastrophes et conflits

**Objectif :** les pays sont de plus en plus à même de prévenir et de réduire l'impact des catastrophes et conflits sur l'environnement tout en renforçant la résilience en prévision des futures crises\*

Résultats en 2030	<p>De meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement préviennent et réduisent les conséquences des catastrophes et conflits*</p> <p><i>Objectifs : 1, 11, 13 et 16</i></p> <p><i>Cibles : 1.5, 11.5.1, 11b, 13.1 et 16.1.2</i></p>	<p>Les pays réagissent et se rétablissent rapidement en cas de catastrophes et conflits ayant des conséquences sur l'environnement*</p> <p><i>Objectifs : 1, 11, 13, 16 et 17</i></p> <p><i>Cibles : 1.5, 11b, 13.1, 16.6, 17.3, 17.6 et 17.14</i></p>	
	<p><b>Indicateur :</b></p> <p>Résilience des déshérités et des personnes vulnérables face aux catastrophes et conflits*</p>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de l'indice de protection de l'environnement des pays au cours des cinq premières années faisant suite à une crise;</li> <li>2. Nombre de pays où les responsabilités des institutions sont définies et disposant de mécanismes de coordination rassemblant diverses parties prenantes permettant de réagir en cas de crises et de les gérer</li> </ol>	
Futures stratégies à moyen terme	<p>Les pays gèrent les ressources naturelles et l'environnement de manière à prévenir et à réduire les risques de catastrophes et de conflits*</p>	<p>Les pays et la communauté internationale réagissent avec vigueur aux situations d'urgence en veillant à la viabilité de l'environnement</p>	<p>À l'issue de crises les pays disposent d'institutions et de politiques vigoureuses et efficaces en matière d'environnement</p>
	<p>Les méthodes de réduction des risques pour l'environnement sont institutionnalisées, en particulier dans les pays les plus exposés aux catastrophes et conflits*</p>	<p>Les activités humanitaires et les réponses et plans de rétablissement conjoints du système des Nations Unies à l'issue de crises améliorent la viabilité de l'environnement</p>	<p>À l'issue de crises les pays intègrent des considérations environnementales aux activités de rétablissement</p>
2018–2021	<p>Les pays et leurs partenaires internationaux intègrent des mesures visant à réduire les risques pour l'environnement à leurs principaux cadres et politiques</p>	<p>Les considérations environnementales sont intégrées aux interventions d'urgence et aux plans de rétablissement à l'issue de crises pour que le rétablissement soit durable</p>	<p>Les pays touchés par des crises adoptent d'importantes politiques en matière de gouvernance de l'environnement et de gestion des ressources naturelles ainsi que des pratiques favorisant la viabilité en guise de contributions au rétablissement et au développement</p>

\* Les activités dans ce domaine portent sur les catastrophes (naturelles ou causées par l'homme) et les conflits armés qui ont de graves conséquences sur l'environnement

## Écosystèmes sains et productifs

### Gérer les écosystèmes de façon à protéger durablement leurs fonctions et les biens et services qu'ils assurent et à les remettre en état

65. En 2030, la conservation de la biodiversité et la gestion intégrée des écosystèmes auront abouti à des environnements marins, d'eau douce et terrestre en meilleure santé en mesure de prodiguer des bienfaits tels que une eau propre, un approvisionnement en denrées alimentaires sûr, une atténuation des changements climatiques et la possibilité de s'y adapter ainsi qu'une richesse sur le plan esthétique pour le bien-être des hommes, des femmes et des enfants. Pour que cet objectif soit atteint en 2030, le sous-programme relatif aux écosystèmes sains et productifs vise à faire correspondre la nécessité croissante de biens et services écosystémiques avec la conservation de la biodiversité et le fonctionnement durable des écosystèmes. Les réalisations escomptées sont en relation étroite avec les objectifs de développement durable et les buts et cibles du Plan stratégique pour la biodiversité de 2011-2020<sup>37</sup>, les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement<sup>38</sup>. À partir de données de référence, les progrès vers l'obtention des résultats et effets prévus pour 2030 seront mesurés à l'aide d'indicateurs d'objectif concernant la biodiversité, la santé et la productivité des écosystèmes<sup>39</sup>.

66. La transition vers une gestion des écosystèmes permettant de sauvegarder la biodiversité et le fonctionnement durable des écosystèmes et leur contribution à la réalisation des 17 objectifs suppose un engagement à long terme et une modification des comportements dans de nombreux secteurs. Le PNUE s'emploiera à aider les pays à atteindre les objectifs, et mettra en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les processus à court et long terme menant à une gestion intégrée des écosystèmes.

67. Pour s'attaquer aux causes de la dégradation des écosystèmes et en favoriser la sauvegarde et la remise en état, le PNUE et ses partenaires mettront à la disposition des pays des outils et des meilleures pratiques et favoriseront la collaboration intersectorielle au titre de la gestion des écosystèmes. Le PNUE renforcera également les partenariats<sup>40</sup> afin que l'approche écosystémique soit institutionnalisée dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'éducation, de la surveillance, de la prise de

<sup>37</sup> Convention sur la diversité biologique, Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.

<sup>38</sup> Convention sur la lutte contre la désertification, Vision stratégique de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction pour 2008-2030, Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Plan stratégique pour 2009-2018 de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, Plan stratégique pour 2016-2024 de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, Vision pour 2022 de la Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Orientations stratégiques concernant les mers régionale pour 2017-2020 et objectifs et cibles d'autres accords multilatéraux sur l'environnement régionaux et sous régionaux.

<sup>39</sup> Au 30 novembre 2015, le projet d'indicateurs du degré de réalisation des objectifs concerne ce qui suit :

**2.1.2** La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave déterminée à l'aide de l'échelle de l'insécurité alimentaire; **2.4.2** Pourcentage des superficies agricoles où l'exploitation relève de pratiques viables; **3.3.3** Incidence annuelle du paludisme (nombre de cas pour 1 000 habitants); **6.3.1** Volumes, en pourcentages, d'eaux usées traitées pour les rendre propres à la consommation, correspondant aux différents secteurs d'activité économique; **6.3.2** Volumes des eaux réceptrices en pourcentages, dont la qualité ne présente aucun danger pour l'environnement ou la santé humaine; **6.6.1** Changements en pourcentages, au fil du temps, de la superficie des écosystèmes aquatiques; **7.2.1** Parts (en pourcentages) des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie; **11.6.2** Concentration de particules dans le milieu ambiant (diamètre inférieur à 10 et 2,5 micron); **14.4.1** Proportion de stocks de poissons biologiquement viables; **14.5.1** Couverture des zones marines protégées; **15.1.1** Superficie du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale des terres; **15.2.1** Perte nette permanente de forêt; **15.3.1** Tendances en ce qui concerne la dégradation des terres; **15.4.1** Sites importants protégés pour la sauvegarde de la biodiversité des montagnes; **15.4.2** Indice du couvert végétal montagneux (Mountain Green Cover Index); et **15.5.1** Indice Liste rouge. Cette liste peut être complétée par d'autres indicateurs prévus par le cadre de suivi des progrès vers la réalisation des objectifs lorsqu'il aura été approuvé et dans la mesure du possible. Au niveau du programme de travail et du budget, l'harmonisation avec les indicateurs d'objectifs est axée sur les indicateurs correspondant au processus, à savoir **15.9.1** Le nombre de plans et processus nationaux de développement intégrant l'utilité de la biodiversité et des services écosystémiques.

<sup>40</sup> Les partenariats sont le Partenariat pour l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, le Partenariat global des universités sur l'environnement et la durabilité, l'Initiative Landscapes for People, Food and Nature, le Partenariat pour le réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, le Partenariat mondial pour les détritus marins, le Partenariat mondial pour la gestion des eaux usées et le Partenariat mondial pour la gestion des nutriments.



décision en matière économique et de la collaboration intersectorielle et transfrontière<sup>41</sup>. En s'appuyant sur ses travaux novateurs dans le domaine de l'économie du patrimoine naturel ainsi que sur des données spatiales explicites concernant la biodiversité et les services écosystémiques, le PNUE aidera les pays à intégrer le capital naturel aux mesures visant à déterminer les progrès en matière de développement durable ainsi qu'aux prises de décisions en matière d'économie des secteurs publics et privés.

68. Un élément essentiel de la réussite de l'exécution consiste en l'aptitude du PNUE à bâtir des partenariats solides et à concevoir des processus normatifs pour tous les secteurs à produire des directives et à favoriser l'échange de connaissances utiles aux pays pour gérer et remettre en état durablement leurs écosystèmes, compte tenu des besoins des hommes et des femmes. Les objectifs peuvent en outre inciter les pays à étoffer leurs programmes de développement de façon à y inclure la salubrité des écosystèmes et un approvisionnement en ressources naturelles suffisant. Nombre de progrès technologiques récents nous mettent en outre mieux à même de gérer l'énorme masse de données dont on dispose et de favoriser la transparence en ce qui concerne les choix des sociétés se traduisant par des externalités positives et négatives ayant des incidences sur les écosystèmes.

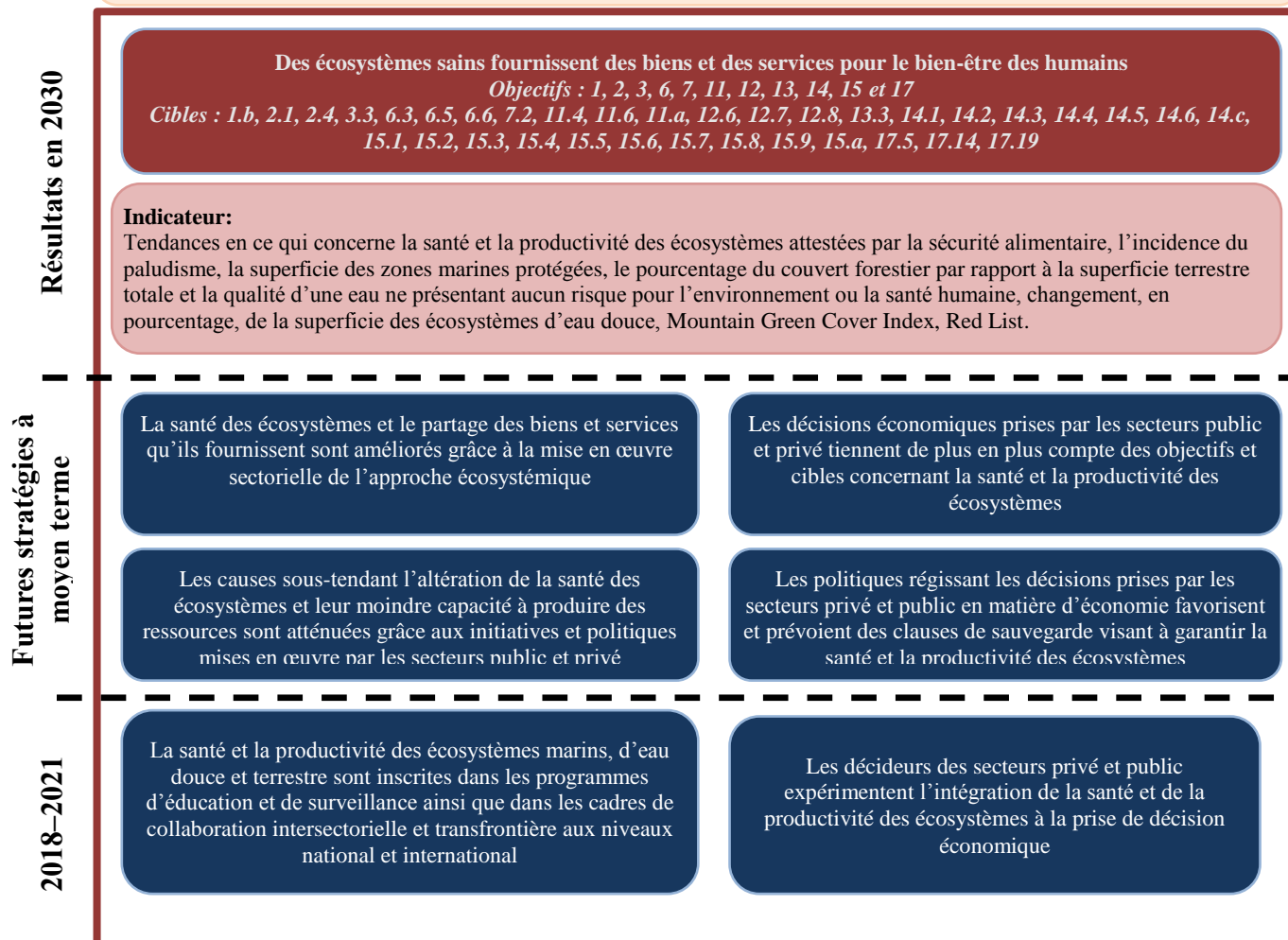
69. Les principaux risques résultent de la complexité technique des approches intersectorielles et du long délai s'écoulant avant qu'un changement survienne dans les écosystèmes, changement qui est souvent plus lent que la prise de décisions économiques et politiques. Ces risques sont contrebalancés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui offre la possibilité d'articuler la gestion des écosystèmes avec la multiplicité des objectifs et cibles des différents secteurs et, partant, d'évaluer la gestion intégrée des écosystèmes à l'aune de plusieurs objectifs sectoriels. Les objectifs permettent aussi de procéder à un changement radical en ce qui concerne le recours à l'approche écosystémique, en encourageant l'utilisation dans la prise de décision dans tous les secteurs de la société.

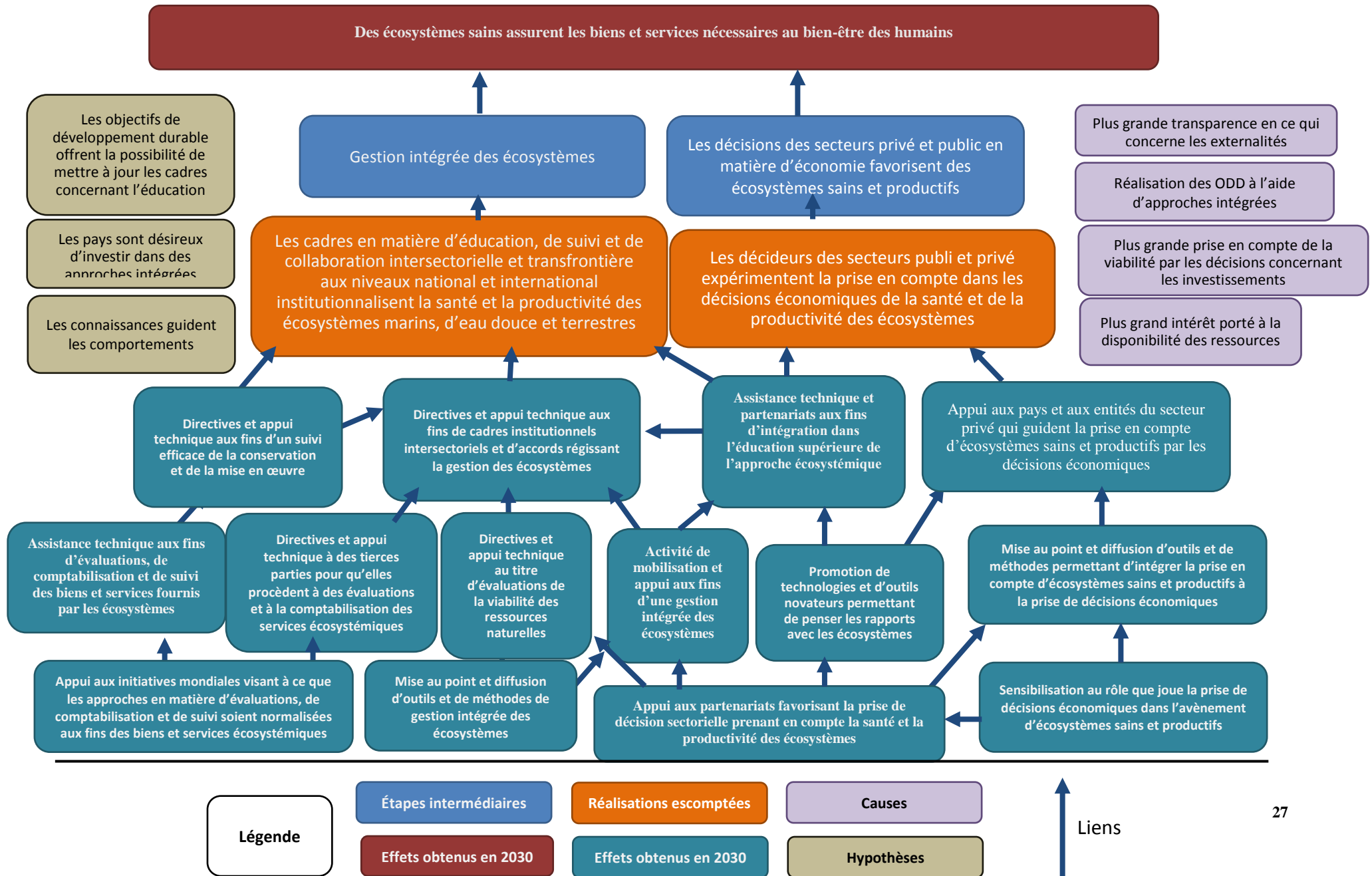
---

<sup>41</sup> Les cadres de collaboration englobent les mers régionales, les organismes de bassin, les initiatives transfrontières en matière de conservation et les partenariats public, privé et civil.

## Tableau des résultats en matière d'écosystèmes sains et productifs

**Objectif :** les écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres sont de plus en plus gérés à l'aide d'une approche intégrée qui permet d'en préserver et reconstituer la biodiversité, leur fonctionnement à long terme et l'approvisionnement en biens et services





## Gouvernance de l'environnement

### Favoriser la cohérence des politiques et des cadres juridiques et institutionnels permettant d'atteindre les objectifs en matière d'environnement dans le cadre du développement durable

70. En 2030, les questions d'environnement seront traitées dans leur globalité, sous l'angle de la viabilité et de manière cohérente au moyen de politiques intégrées et d'institutions et de normes efficaces à tous les niveaux de la gouvernance. Pour atteindre cet objectif, des interventions efficaces sont nécessaires en matière de gouvernance pour s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur l'environnement et favoriser une bonne gestion des ressources naturelles de la terre. Les interventions s'appuieront sur des orientations sous-tendues par des preuves et cohérentes, des cadres normatifs appropriés, des institutions efficaces, l'engagement des parties prenantes et les principes régissant une bonne gouvernance qui sont consacrés dans la notion de primauté du droit. Ces critères sont également fondamentaux s'agissant de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

71. Pour atteindre l'objectif de 2030, le PNUE aidera les pays à concrétiser la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en constituant des partenariats avec des institutions compétentes, dont les entités des Nations Unies, les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres mécanismes internationaux, ainsi qu'en favorisant les approches intégrées du développement durable<sup>42</sup>. Ces activités seront fondées sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

72. Le PNUE appuiera et favorisera également les initiatives tendant à traiter les nouvelles questions d'environnement issues des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui nécessitent une coopération internationale. Il contribuera au renforcement des capacités et des politiques et cadres juridiques et institutionnels nécessaires à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il favorisera également les principes de bonne gouvernance que consacre la primauté du droit, notamment les approches fondées sur les droits et la participation ainsi que les politiques tenant compte de la sexospécificité et l'élaboration de législations et le développement des capacités.

73. Le PNUE mettra en place des programmes répondant aux priorités des pays et des régions, et s'associera davantage aux pays dans le cadre de l'initiative des Nations Unies intitulée « Unis dans l'action ». Il s'appuiera aussi sur les partenariats couronnés de succès, notamment l'Initiative pauvreté et environnement, et s'engagera aux côtés de parties prenantes compétentes – qu'il s'agisse de gouvernements, du secteur privé ou de la société civile – qui jouent un rôle déterminant dans la concrétisation d'une gouvernance de l'environnement efficace.

74. L'avantage comparatif du PNUE tient à son rôle de chef de file en matière d'environnement; à sa capacité à rassembler et à dégager des consensus à tous les niveaux de la gouvernance<sup>43</sup>; au rôle prépondérant qu'il joue au sein des mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de la gestion de l'environnement, et au fait qu'il contribue au développement progressif du droit de l'environnement<sup>44</sup>. Tout au long de son histoire le PNUE a également aidé les gouvernements à renforcer leurs institutions, aux fins notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre de législations nationales, en veillant à ce que ses travaux tiennent de plus en plus compte de la sexospécificité.

<sup>42</sup> Au paragraphe 89 du document « L'avenir que nous voulons », les chefs d'États et de gouvernements et les représentants de haut niveau ont reconnu les importantes contributions au développement durable des accords multilatéraux sur l'environnement et ont pris acte des activités en cours pour développer les synergies entre les trois conventions portant sur les produits chimiques et les déchets. Ils encourageaient les parties aux accords multilatéraux sur l'environnement à envisager de nouvelles mesures dans le cadre de ces conventions et d'autres instruments, selon qu'il convient, pour promouvoir la cohérence des politiques à tous les niveaux requis, agir plus efficacement, réduire les chevauchements et doublons inutiles et renforcer la coordination et la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement, y compris les trois Conventions de Rio, ainsi qu'avec le système des Nations Unies sur le terrain.

<sup>43</sup> Y compris les mécanismes de négociation intergouvernementaux et des instances ministérielles régionales sur l'environnement.

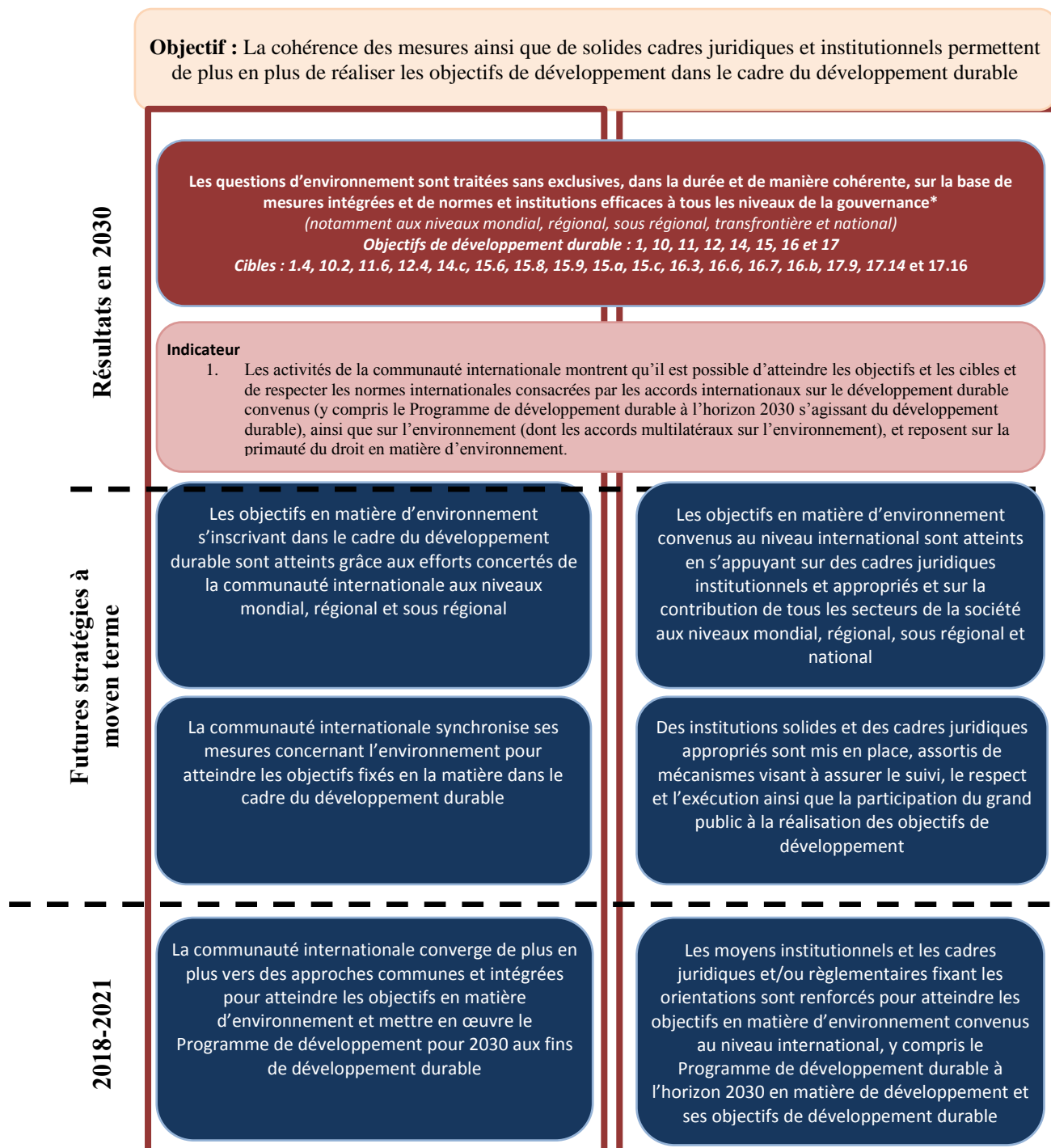
<sup>44</sup> Depuis 1982 le PNUE promeut le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, qui consistent en une stratégie décennale recensant les priorités et les nouvelles questions nécessitant l'évolution du droit de l'environnement.

75. Les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs convenus au niveau international en matière d'environnement (en particulier les objectifs, cibles et indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030) définissent le cadre normatif et l'orientation thématique des travaux du PNUE dans le domaine de la gouvernance de l'environnement. Le PNUE axera son activité sur les cibles pertinentes des objectifs 1, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

76. Sachant qu'une gouvernance efficace de l'environnement influe sur l'obtention de résultats dans tous les domaines de l'environnement, le sous-programme a été conçu en mettant à profit tous les autres sous-programmes et en contribuant à leur mise en œuvre.

77. Des partenariats efficaces, la collaboration entre les organismes des Nations Unies et l'existence de fondements utiles en matière de gouvernance nationale, sous-tendus par le respect de la primauté du droit, comptent parmi les principales causes du succès. L'hypothèse de travail du PNUE est que le système des Nations Unies réussira à favoriser une gouvernance efficace au-delà du domaine de l'environnement, en promouvant par exemple la primauté du droit en tant que principe de bonne gouvernance, car on ne peut parvenir à une gouvernance efficace en ne s'intéressant qu'à un seul domaine.

## Tableau des résultats en matière de gouvernance de l'environnement



## Produits chimiques, déchets et qualité de l'air

### Promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et améliorer la qualité de l'air pour un meilleur environnement et l'amélioration de la santé humaine

78. En 2030, on aura considérablement réduit les effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine des produits chimiques et des déchets dangereux et autres, et contribué ce faisant à l'avènement d'une planète moins polluée pour tous. La réalisation de cet objectif s'appuie sur les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement concernant les produits chimiques et les déchets et la qualité de l'air. En atteignant cet objectif, le sous-programme devrait contribuer sensiblement à la réalisation des cibles 3.9, 6.3, 7.a, 11.6, 12.4 et 12.5 des objectifs de développement durable<sup>45</sup>.

79. Pour que l'objectif de 2030 soit atteint, plusieurs conditions doivent être satisfaites. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets doit être intégrée aux législations, politiques, plans, budgets et stratégies sectorielles des pays ainsi qu'à des cadres fiscaux et institutionnels. Il faut être davantage au fait des risques présentés par les produits chimiques et les déchets et favoriser les solutions de remplacement, notamment en faisant en sorte que le secteur chimique soit davantage soucieux de l'environnement et de sa viabilité dans le cadre de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et déchets et compte tenu des données différenciées par sexe. La prévention de la production de déchets devrait être associée à la conception de produits réduisant le plus possible la production, l'utilisation et l'élimination des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits, eu égard en particulier à la bioaccumulation et aux effets néfastes des produits chimiques dangereux. De plus, les parties prenantes devraient adopter des technologies écologiquement rationnelles, en particulier les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales aux fins de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, car ce faisant on favorise un développement urbain viable.

80. Pour créer les conditions propices au succès, le PNUE fera en sorte que les législations, normes, politiques et plans nationaux et sectoriels concernant les produits chimiques, la gestion des déchets et la qualité de l'air soient entièrement fondés sur les meilleures données scientifiques et technologies disponibles. Le PNUE aidera les pays à consolider et rationaliser leurs connaissances en matière de produits chimiques perturbateurs endocriniens, de polluants organiques persistants, de métaux lourds, tels que le mercure et le plomb, de substances chimiques présentes dans les produits, de polluants atmosphériques, tels que les particules, de déchets d'équipements électriques et électroniques, de résidus urbains et d'autres flux de déchets. Le PNUE produira aussi les évaluations, outils, méthodes et directives nécessaires et renforcera les moyens institutionnels de façon à aider les pays à mettre en œuvre les stratégies visant à réduire la production de substances chimiques dangereuses, de déchets et de polluants atmosphériques, et à gérer ces substances et leurs effets. S'agissant des cadres internationaux, le rôle qu'y joue le PNUE sera mieux exploité pour consolider ses activités dans le domaine de la qualité de l'air au cours des prochaines années et au-delà.

---

<sup>45</sup> **Cible 3.9** : en 2030, le nombre de décès et de maladies causés par les produits chimiques dangereux et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et des sols a été considérablement réduit. **Cible 6.3** : en 2030, la qualité de l'eau aura été améliorée grâce à la réduction de la pollution, à l'élimination des décharges et à la plus grande réduction possible des rejets de substances chimiques et matières dangereuses, ce qui aura pour effet de réduire de moitié le volume d'eaux usées non traitées et d'accroître sensiblement leur recyclage et leur réutilisation sans danger au niveau mondial. **Cible 11.6** : d'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. **Cible 12.4** : d'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux convenus, et réduire sensiblement leurs rejets dans l'air, l'eau et les sols afin d'en réduire le plus possible les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. **Cibles 12.5** : d'ici à 2030, réduire sensiblement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation..

81. Au titre de ses travaux visant à améliorer la qualité de l'air, le PNUE contribuera aux interventions dans les villes, pays, régions et partout dans le monde ayant pour objet de renforcer les capacités et de promouvoir l'adoption de pratiques, technologies et incitations de nature à réduire la pollution atmosphérique. Il appuiera la surveillance et l'établissement d'inventaires des émissions ainsi que les initiatives visant à faciliter l'accès aux données sur la qualité de l'air et leur compréhension par le public afin que les villes, les pays et les citoyens soient pleinement conscients des problèmes soulevés par la qualité de l'air. En collaboration avec les parties prenantes, il concevra une série de mesures de portée mondiale et régionale ayant pour but de s'attaquer aux principales sources de la pollution de l'air. À ce titre, il veillera particulièrement à la réduction des polluants atmosphériques en exploitant les partenariats constitués avec le secteur privé pour améliorer la qualité de l'air.

82. S'agissant de ses activités en matière de produits chimiques, de déchets et de qualité de l'air, la réussite du PNUE reposera sur l'exploitation efficace et le renforcement des partenariats ayant pour objet l'obtention de résultats ainsi que sur les mécanismes de coordination rassemblant plusieurs parties prenantes; sur la sollicitation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et d'autres organisations internationales; ainsi que sur une gestion et une communication visant l'efficacité. Au nombre de plateformes et partenariats de coordination stratégiques figurent l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, le Partenariat mondial sur la gestion des déchets, le Partenariat mondial pour le mercure et la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie. S'agissant de la qualité de l'air, le PNUE coopérera avec la Commission économique pour l'Europe<sup>46</sup>, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation météorologique mondiale et d'autres institutions afin de mettre à profit leurs compétences spécialisées et de contribuer ce faisant à l'obtention de résultats complémentaires.

83. Plus précisément, pour réduire les effets néfastes des produits chimiques et des déchets, le PNUE œuvrera dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement<sup>47</sup>, des accords régionaux sur l'environnement, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et d'autres moyens tels que les rapports mondiaux et régionaux sur les perspectives en matière de produits chimiques et déchets. Le sous-programme donnera effet à plusieurs résolutions adoptées par la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (qui est l'organe directeur de l'Approche), y compris les résolutions sur les substances chimiques incorporées dans les produits et sur les perturbateurs endocriniens, entre autres.

84. En collaboration avec le Programme Inter-Organisation pour la gestion rationnelle des produits chimiques<sup>48</sup> et d'autres parties prenantes, le PNUE poursuivra le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la sécurité chimique. En association avec ses partenaires, il contribuera également aux activités internationales visant à la réalisation de l'objectif fixé par le Sommet mondial pour le développement durable qui consiste en une gestion rationnelle des produits chimiques, adopté à Johannesburg en 2002. Étant donné que cet objectif expire en 2020, en étroite collaboration avec ses partenaires, le PNUE œuvrera à l'élaboration d'un solide cadre de gestion des produits chimiques et des déchets pour l'après 2020 au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui est fondamental pour la multiplication des réussites et leur diffusion au niveau mondial à partir d'un projet pilote visant à l'avènement d'un monde sain et non pollué.

<sup>46</sup> La collaboration avec la Commission économique pour l'Europe est de la plus haute importance s'agissant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

<sup>47</sup> Les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents sont les conventions de Bamako, de Bâle, de Minamata, de Rotterdam, de Stockholm et de Vienne ainsi que le Protocole de Montréal.

<sup>48</sup> Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques est constitué de neuf organisations : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de coopération et développement économiques et la Banque mondiale.



## Tableau des résultats concernant les produits chimiques, les déchets et la qualité de l'air

**Objectif :** gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et amélioration de la qualité de l'air permettent d'améliorer la santé de l'environnement et de la santé de tout un chacun

	Produits chimiques	Déchets	Qualité de l'air
<b>Résultats en 2030</b>	<p><b>La gestion rationnelle des produits chimiques a pour conséquence de réduire les effets néfastes des produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine</b>  <i>ODD : 6 et 12</i>  <i>Cibles: 6.3 et 12.4</i></p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation du nombre des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques dangereux et autres et les déchets qui tiennent leurs engagements et respectent leur obligation de communiquer des informations comme l'exigent les accords</li> <li>2. Réduction des concentrations de mercure, de plomb, de cadmium et de polluants organiques persistants déterminés dans le sang et le lait humain, les produits laitiers, la viande, les poissons et les fruits de mer</li> <li>3. Réduction du nombre de cas de cancers de la peau provoqués par le rayonnement UV induit par les SAO</li> <li>4. Réduction des stocks de produits chimiques mal gérés</li> </ol>	<p><b>La prévention de la production de déchets et leur gestion rationnelle ont pour conséquence de réduire leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine</b>  <i>ODD : 6, 11 et 12</i>  <i>Cibles: 6.3, 11.6, 12.4, et 12.5</i></p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation du pourcentage de déchets urbains solides régulièrement collectés et bien gérés (données ventilées par type de déchet);</li> <li>2. Augmentation du nombre de Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement internationaux portant sur les produits chimiques dangereux et autres substances chimiques et déchets respectant leurs engagements et obligations</li> <li>3. Accroissement des taux de déchets recyclés au niveau national (en tonnes de matières recyclées)</li> </ol>	<p><b>L'amélioration de la qualité de l'air a pour conséquence de réduire les effets néfastes des polluants atmosphériques sur l'environnement et la santé humaine</b>  <i>ODD: 3, 7 et 11</i>  <i>Cibles : 3.9, 7.a, et 11.6</i></p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction du nombre de décès dus à l'exposition des humains à des niveaux de pollution de l'air à l'extérieur des habitations excédant les valeurs fixées par les directives de l'OMS en matière de qualité de l'air</li> <li>2. Réduction des concentrations de particules ambiantes (PM 10 et PM 2,5)</li> <li>3. Réduction des concentrations de NOx et SOx dans l'air ambiant</li> <li>4. Réduction du volume de particules de sable et d'aérosols dans l'air ambiant résultant de tempêtes de sable</li> </ol>
<b>Futures stratégies à moyen terme</b>	<p>Des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux ayant pour objet la gestion rationnelle des produits chimiques sont intégrés avec l'appui du PNUE et appliqués par les pays dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques</p>	<p>Des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux visant à prévenir la production de déchets et à garantir une gestion rationnelle sont intégrés avec le concours du PNUE et mis en œuvre par les pays dans le cadre d'accords multilatéraux pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques</p>	<p>Initiative mondiale visant à aider les pays à adopter des normes nationales en matière de qualité de l'air avec le concours du PNUE</p> <p>Des données et évaluations de grande qualité sont mises à la disposition du grand public avec le concours du PNUE</p>
<b>2018–2021</b>	<p>Des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux sont conçus ou mis en œuvre pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement pertinents ou de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques</p>	<p>Des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux visant à prévenir la production de déchets et à garantir une gestion rationnelle sont conçus ou mis en œuvre dans les pays dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement pertinents</p>	<p>Les sources nationales d'émissions sont recensées, des politiques et des cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, fiscaux et institutionnels sont conçus pour réduire la pollution de l'air et des moyens institutionnels sont mis au point pour améliorer la qualité de l'air, et des évaluations de la qualité de l'air sont réalisées avec le concours du PNUE</p>

## Utilisation efficace des ressources<sup>49</sup>

### Promouvoir des modes de consommation et de production viables et contribuer à la transition vers des économies vertes sans exclusive

85. En 2030, tout un chacun bénéficiera d'une plus grande prospérité durable grâce à l'économie circulaire et à une utilisation plus efficace des ressources de la planète et à des modes de consommation viables et équitables, qui auront pour effet de modifier les structures économiques pour qu'elles prennent davantage en compte l'environnement et n'excluent personne. Le sous-programme a pour objet de contribuer à la transition vers des modes de consommation et de production viables, à la dissociation de la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources et des effets néfastes sur l'environnement tout en améliorant le bien-être des humains. Ce but est conforme à l'objectif 8 (croissance économique soutenue, inclusive et durable) et à l'objectif 12 (établir des modes de consommation et de production durables).

86. Pour atteindre l'objectif de 2030, il sera nécessaire de concevoir des politiques, cadres et plans d'action de nature à aider les pays qui empruntent diverses voies pour parvenir à un développement durable, notamment celles de l'économie verte, des échanges durables et des modes de consommation et de production viables. Le renforcement des moyens institutionnels des secteurs public et privé mettra les pays à même d'opter pour une économie verte sans exclusive et des modes de consommation et de production viables et d'investir dans la transition vers ce type d'économie. Des modes de vie et de consommation viables auront pour effet d'accroître la demande de produits durables et de services utilisant efficacement les ressources et de concourir au processus de découplage en agissant sur la demande, compte tenu de la différenciation des données par sexe.

87. L'important pouvoir dont dispose le PNUE en matière d'élaboration de normes, associé à ses partenariats mondiaux et à sa capacité à produire des évaluations scientifiques, analyses, politiques et connaissances et outils faisant autorité ont pour effet de faire en sorte que le sous-programme est le seul à pouvoir orienter le débat sur ces questions au niveau mondial. Le PNUE aidera les secteurs public et privé en concevant des options, moyens d'action et des chaînes de valeur, y compris en appuyant leurs politiques, en procédant à des évaluations et en fournissant une assistance technique au titre des approches reposant sur le cycle de vie, aux fins d'investissements « verts », d'adoption de modes de consommation et de production viables, et de modes de gestion durables, ainsi qu'en exposant les résultats obtenus en matière de viabilité. Grâce à des liens ciblés avec le secteur financier, le sous-programme contribuera à l'adoption de pratiques viables en matière d'investissements, et à leur décarbonisation, ainsi qu'au financement des technologies vertes. Grâce à des campagnes d'information et à des initiatives en matière d'éducation, toutes les parties prenantes seront associées à la promotion de styles de vie viables.

88. Au titre du sous-programme on mettra à profit les partenariats, projets et initiatives prestigieuses, tels que le Groupe international d'experts pour la gestion durable pour des ressources, le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, pour atteindre son objectif et faire en sorte que les effets prévus pour 2030 soient obtenus. En faisant intervenir davantage les équipes de pays des Nations Unies, grâce à l'appui des bureaux régionaux du PNUE, l'économie verte et les initiatives en matière de consommation et de production viables seront davantage intégrées à la planification nationale et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les partenariats avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires seront renforcés afin que l'appui assuré par le PNUE aux fins d'évaluations, d'élaboration de politiques et de conception de techniques et de moyens bénéficie aux mesures adoptées au niveau national et à leurs effets, c'est-à-dire à la réalisation des objectifs pour 2030.

<sup>49</sup> Le PNUE définit ce qu'il entend par utilisation efficace des ressources durant le cycle de vie et la perspective s'inscrivant dans la chaîne de valeur. Cela consiste en une réduction de l'impact total sur l'environnement de la production et de la consommation des biens et services, de l'extraction de matières premières, jusqu'à leur utilisation finale, du recyclage et de l'élimination. L'objectif d'ensemble de l'utilisation efficace des ressources est atteint grâce à la promotion d'approches propices à l'avènement d'une économie verte inclusive et à des modes de consommation et de production viables. Les économies vertes inclusives sont peu carbonées, disposent de systèmes de production efficaces, propres et circulaires et tout un chacun bénéficie de leurs résultats et consomme ce qu'elles produisent. Consommation et production viables s'entend de l'utilisation des services et produits qui répondent aux besoins fondamentaux et se traduisent par une meilleure qualité de vie tout en réduisant le plus possible l'emploi des ressources naturelles et des matières dangereuses ainsi que les émissions de déchets et de polluants durant le cycle de vie des services ou produits, de façon à ne pas compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

89. Bien qu'il existe d'importants moyens, partenariats, réseaux et plateformes, l'exécution du programme de travail dépendra de l'appui soutenu et croissant des donateurs. L'engagement effectif du secteur privé est aussi un élément déterminant, car le montant du financement nécessaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera de l'ordre de 5 à 7 trillions de dollars par an. De ce fait, les modalités de financement devront être compatibles avec le Programme durable à l'horizon 2030. On suppose en outre que l'économie mondiale demeurera, stable sans quoi de nouveaux chocs ou crises pourraient compromettre la réalisation des objectifs.

## Tableau des résultats en matière d'utilisation efficace des ressources

**Objectif :** la transition des pays vers le développement durable par diverses voies dont l'économie verte et le commerce sans exclusives et l'adoption de modes de consommation et de production viables supposent de plus en plus que l'on dissocie la croissance économique de l'utilisation non viable des ressources et des impacts sur l'environnement tout en améliorant le bien-être des humains

Résultats en 2030	<p>Diverses voies sont empruntées pour parvenir à un développement durable, y compris l'économie verte et le commerce sans exclusives, des modes de consommation et production viables <i>Objectifs de développement durable 8, 12 et 17</i></p>	<p>Les secteurs public et privé sont mieux à même d'investir dans des méthodes de gestion viables, notamment dans des modes consommation et de production viables et dans des économies vertes sans exclusives <i>Objectifs de développement durable 8, 9 et 12</i></p>	<p>Des modes de vie et de consommation viables sont de plus en plus adoptés <i>Objectifs de développement durable 4 et 12</i> <i>Cibles : 4.7 et 12.1-3, 6, 7, 8</i></p>
	<p><b>Indicateurs:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Réduction, en pourcentage, de l'empreinte écologique et matérielle de la croissance</li> <li>Réduction, en pourcentage de l'empreinte matérielle/et de l'utilisation intensive des matières</li> <li>Accroissement, en pourcentage, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation efficace des matières aux fins de croissance</li> <li>Nombre de pays où la richesse de tout un chacun enregistre un accroissement net</li> </ol>	<p><b>Indicateurs:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Accroissement, en pourcentage de la part du PIB investie dans des secteurs « verts »</li> <li>Volume des investissements décarbonés</li> <li>Accroissement, en pourcentage, des dépenses au titre de la recherche-développement dans les technologies vertes</li> <li>Nombre de plans devant aboutir à des modes de consommation et de production viables et à des investissements dans l'économie verte</li> <li>Prises en compte de l'utilisation efficace des ressources au moyen des chaînes de valeur</li> </ol>	<p><b>Indicateurs:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Accroissement, en pourcentage, de la demande de produits écocertifiés</li> <li>Accroissement, en pourcentage, de la part de marché revenant aux biens et services écocertifiés</li> <li>Le volume de déchets alimentaires est réduit de moitié</li> </ol>
Futures stratégies à moyen termes	<p>Adoption des voies menant au développement durable intégré, notamment de politiques et cadres concernant les modes de consommation et de production viables ainsi que l'économie verte sans exclusive, ce qui se traduit par une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et à l'amélioration du bien être humain parallèlement à une réduction des empreintes écologiques et matérielles</p>	<p>Les secteurs public et privé et le secteur financier ont sensiblement augmenté leurs investissements dans les cadres de gestion viable, y compris les modes de consommation et de production viables, ce qui se traduit par des économies plus « vertes » et inclusives</p>	<p>Les secteurs public et privé et les consommateurs ont accès à des biens et services durables dont la consommation et la demande s'accroissent</p>
	<p>Des politiques fondées sur la science et ainsi que des cadres réglementaires et en matière d'échange sont institutionnalisés, et prennent pleinement en compte les voies menant au développement durable, y compris les priorités et plans d'investissement en matière de modes de consommation et de production viables et d'économie verte sans exclusive</p>	<p>Les secteurs public et privé et le secteur financier institutionnalisent les modes de gestion viables dans le cadre de leurs opérations et des chaînes d'approvisionnement et de valeur</p>	<p>Les partenariats rassemblant plusieurs parties prenantes conduisent à l'adoption de décisions et de modes de vie plus respectueux de l'environnement et de sa viabilité ainsi qu'à l'augmentation de la demande de biens et services durables</p>
2018–2021	<p>Des approches scientifiquement fondées favorisent une transition vers un développement durable empruntant diverses voies dont celle de l'économie verte sans exclusive et du commerce viable, et de modes de consommation et de production viables sont adoptés à tous les niveaux</p>	<p>Les secteurs public et privé et le secteur de la finance adoptent et mettent de plus en plus en œuvre des cadres et pratiques propices à une gestion viable</p>	<p>Les secteurs public et privé sont de plus en plus au fait des modes de vie et de consommation viables auxquels ils adhèrent</p>

## État de l'environnement

### Surveiller l'état de l'environnement pour que les parties prenantes aient les moyens de mettre en œuvre la dimension environnementale du développement durable

90. En 2030, grâce aux évaluations de la qualité de l'environnement et au libre accès aux données et informations, les gouvernements et autres parties prenantes sont mieux à même de mettre en œuvre la dimension environnementale du développement durable. Pour atteindre cet objectif en 2030, la surveillance de l'état de l'environnement et le renforcement de l'interface science-politique sont au cœur des travaux du PNUE car, ce faisant, on produit des évaluations de l'environnement utiles à l'élaboration des politiques, on identifie les questions qui se font jour, on permet de suivre et d'analyser la réalisation des objectifs et de lancer des alertes rapides. Le partage des connaissances sur la dimension environnementale du développement durable et sur les principales interactions avec les dimensions socio-économiques continuera d'orienter l'élaboration des politiques et l'intervention des parties prenantes dans tous les secteurs.

91. L'élaboration de politiques fondées sur des constats doit être étayée par des données et évaluations solides pour pouvoir intégrer pleinement la dimension environnementale du développement durable, et aboutir à la prospérité pour tous dans les limites écologiques de la planète. Des questions précises ont été retenues aux fins d'interventions dans le cadre d'autres sous-programmes, comme par exemple la nécessité d'accroître la résilience, de décarboner les économies, de préserver les services écosystémiques et la biodiversité, de gérer sans danger les produits chimiques et les déchets, d'assurer la viabilité de l'environnement urbain et de prévenir la pollution de l'air, de l'eau et des sols pour la maîtriser. Le suivi des progrès, sur la base de données factuelles, sur la voie de la réalisation des objectifs et du respect des engagements et des cadres concernant l'environnement mondial, dans ces domaines ainsi que d'autres, sera le fondement de la mise en œuvre réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les évaluations au titre des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), et d'autres évaluations fondées sur des indicateurs, établis avec le concours des réseaux d'information sur l'environnement des conférences régionales biennales et la Plateforme « Le PNUE en direct »<sup>50</sup>, continueront d'orienter les processus mondiaux et régionaux et les débats politiques et contribueront à la définition du programme mondial pour l'environnement afin de faciliter l'élaboration des politiques intégrant les informations sur l'environnement prenant en compte les données différenciées par sexe chaque fois que possible. De nouvelles questions telles que les microplastiques et les risques présentées par les dernières technologies doivent aussi être portées à l'attention des décideurs en temps voulu.

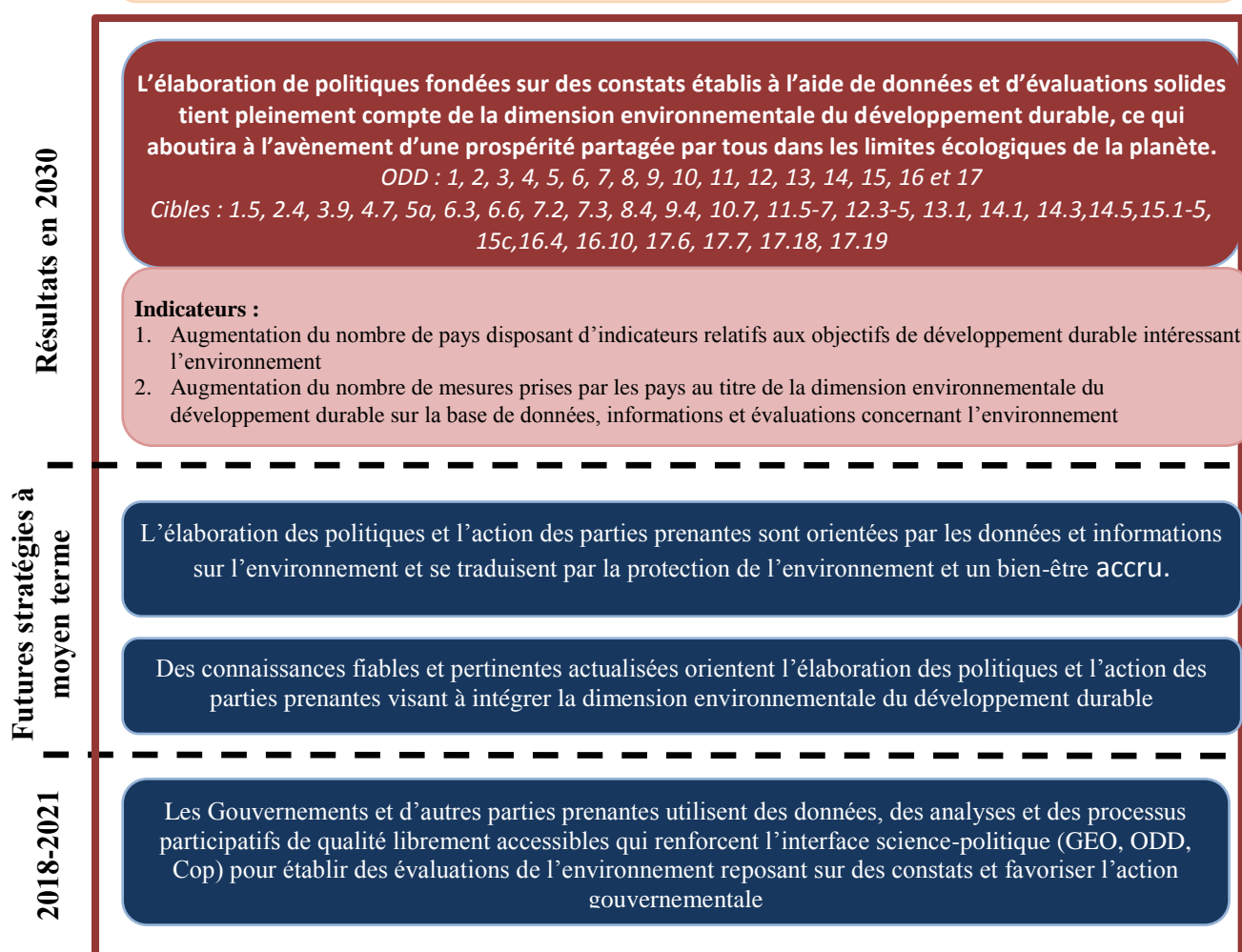
92. Pour favoriser l'avènement d'une interface science-politique solide, le PNUE doit renforcer les partenariats avec les réseaux d'experts scientifiques, tels que la Science and Technology Alliance for Global Sustainability et les principaux organismes scientifiques, dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. La collaboration avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement sera également renforcée tandis que des liens plus nombreux avec la communauté de parties prenantes favoriseront une plus grande participation à la production et à la diffusion des connaissances. Les processus d'évaluation des rapports de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et les suivis des objectifs fourniront des connaissances exactes en temps opportun qui consolideront davantage l'interface science-politique. En tant que porte-parole autorisé pour l'environnement dans le monde, le PNUE collaborera étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres organismes compétents aux fins d'établissement du rapport mondial sur le développement durable et des examens thématiques qui orientent les instances politiques de haut niveau.

<sup>50</sup> « Le PNUE en direct » est une plateforme qui permet l'échange de données et connaissances contextualisées grâce auxquelles l'on peut suivre l'état de l'environnement (<http://uneplive.unep.org/>).

93. Le sous-programme est particulièrement axé sur la fourniture d'un appui aux pays au cours du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le développement du partenariat mondial afin de constituer la base de données factuelles permettant de suivre les progrès réalisés s'agissant de la dimension environnementale de la viabilité. Mettre les pays mieux à même de renforcer leurs systèmes d'établissement des rapports nationaux et de partager des informations sur l'environnement permettra d'élaborer des politiques en étant mieux informé. En outre, améliorer la communication et les liens avec les citoyens, les décideurs, les médias, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres parties prenantes peut aider à une prise de décision en connaissance de cause et appuyer les activités des parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial.

## Tableau des résultats en matière de suivi de l'état de l'environnement

**Objectif :** grâce aux évaluations de la qualité et au libre accès aux données et informations, les gouvernements et d'autres parties prenantes sont à même de traiter la question de la dimension environnementale du développement durable



## 7. Modèle de gestion du PNUE

94. La réussite du PNUE sera fonction de la façon dont il s'organise pour obtenir les résultats prévus par chacun des sous-programmes. Alors que les modalités de fonctionnement figurant à la section 4 indiquent comment le PNUE fera ses choix, le modèle de gestion (figure 6) montre comment il coordonnera et ciblera les mesures pour relever les défis environnementaux et atteindre l'objectif de 2030.

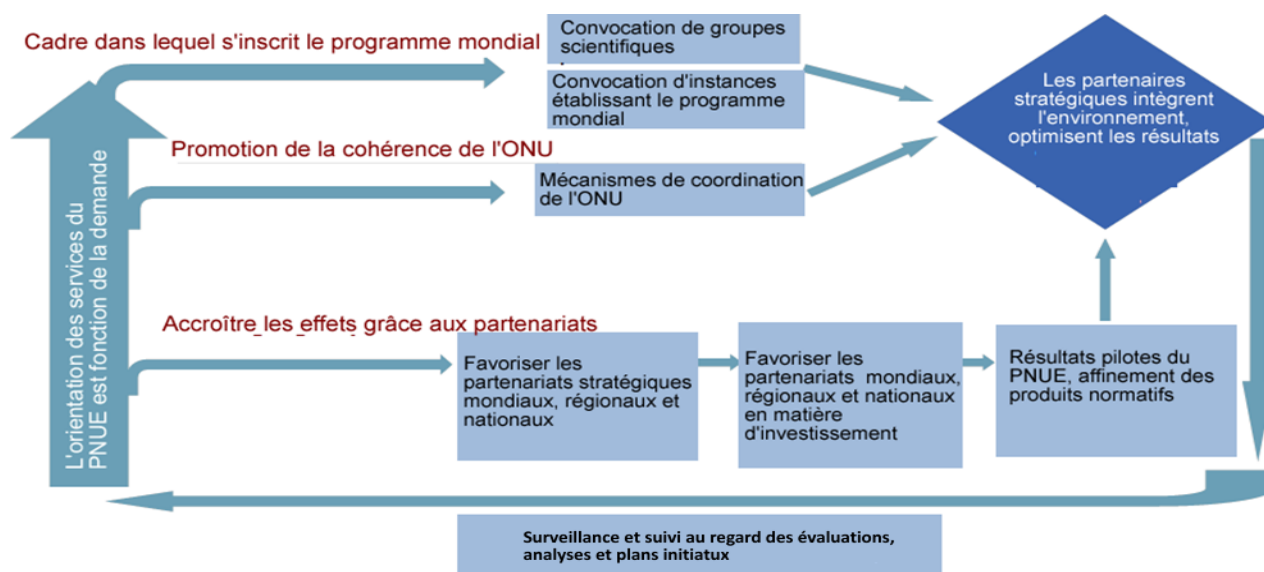


Figure 6  
Modèle de gestion du PNUE

95. Le PNUE fournira une assistance aux gouvernements et aux autres organismes des Nations Unies tout en orientant les initiatives visant à accroître les effets grâce aux partenariats, à permettre de parvenir à la cohérence et à améliorer la collaboration dans le domaine de l'environnement dans tout le système des Nations Unies. Le PNUE surveillera et suivra aussi les effets produits pour être en mesure de déceler les changements, ajuster son modèle de gestion, améliorer son efficacité et divulguer les résultats obtenus et les enseignements tirés. Cela vaudra pour tous les sous-programmes du PNUE.

96. Au moyen des partenariats stratégiques, le PNUE favorisera le changement, démultipliera les effets, dans le cadre de la dimension environnementale du développement durable, et contribuera à la dimension sociale et économique de ce développement.

97. Ainsi, les banques de développement, les organismes de santé et d'autres intéressés peuvent mettre à profit les travaux du PNUE pour améliorer la viabilité de l'environnement en vue de tirer parti de la dimension socio-économique du développement durable.

98. Les États Membres tireront parti du renforcement de la présence du PNUE aux niveaux régional et sous régional. Grâce aux contributions collectives du PNUE au niveau mondial, les États Membres peuvent collaborer avec le Programme par l'entremise de cette présence pour traiter leurs questions prioritaires. Sur le plan stratégique, le PNUE peut faire la différence en mettant à profit son rôle de chef de file en matière d'environnement ainsi que les partenariats stratégiques. Sa présence stratégique s'exercera grâce à son réseau d'experts pour répondre aux besoins régionaux.

99. La stratégie à moyen terme sera déployée dans chaque région ou sous-région grâce au programme de travail afin de répondre à leurs priorités, notamment en matière de suivi et d'appui au niveau national aux fins de la réalisation des objectifs et des cibles. Les coordonnateurs de sous-programmes implantés dans les régions, ainsi que les experts et dirigeants régionaux œuvrant dans les domaines techniques et s'occupant d'encadrement et de gestion voient leurs compétences graduellement renforcées pour être en mesure d'orienter l'engagement stratégique, et en particulier pour développer les activités au moyen de partenariats au niveau régional. Le PNUE développera ses compétences en matière de communication et de collecte de fonds au niveau régional afin d'appuyer l'exécution de ses sous-programmes à ce niveau. Les résultats de la stratégie à moyen terme dans les régions seront intégrés aux systèmes mondiaux de suivi et de notification du PNUE afin d'orienter les instances gouvernementales, les réseaux, les partenaires et les plateformes aux niveaux régional et mondial, ainsi que les organes directeurs du PNUE.



100. Les services qu'assure le PNUE sont un élément essentiel de son modèle de gestion, qui vise à faire en sorte que l'activité quotidienne du personnel et des partenaires s'articule de manière cohérente, et méthodique aux fins de la mise en œuvre de la stratégie. S'appuyant sur les points forts et les avantages comparatifs qui créent de la valeur, l'orientation des services sera essentielle pour l'obtention de résultats au cours de la période 2018-2021 en prévision des effets escomptés en 2030.

### Gammes des services fournis par le PNUE

<p><b>Optimiser le recours à des données scientifiques de qualité pour l'élaboration de politiques et la prise de décision</b></p>	<p><b>Fournir une assistance technique pour renforcer les politiques, normes et institutions environnementales</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PNUE va continuer à rassembler les données scientifiques nécessaires à l'élaboration des politiques et à la prise de décision afin de parvenir à l'intégration de l'environnement au développement durable, à la prise en compte des considérations sociales, économiques et en matière de développement aux fins d'interventions appropriées et pour donner suite à la résolution 4 de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement</li> <li>• Rassembler les informations provenant des différentes parties prenantes, procéder à des analyses et à des évaluations aux niveaux national, régional et mondial et améliorer la fiabilité des données scientifiques grâce à la plateforme « le PNUE en direct » et aux rapports GEO ainsi qu'à d'autres processus tels sont les éléments essentiels de la stratégie à moyen terme.</li> <li>• Le PNUE continuera :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) De produire des analyses utiles à l'élaboration des politiques;</li> <li>2) De faciliter les concertations entre scientifiques et décideurs;</li> <li>3) De contribuer à l'interface science-politique en appuyant à l'établissement des programmes.</li> </ol> </li> <li>• "Le PNUE en direct" est une plateforme dynamique de pointe permettant de collecter, traiter et partager les données scientifiques et recherches les plus fiables sur l'environnement au niveau mondial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PNUE fournira une orientation et un appui technique aux fins de gouvernance de l'environnement, concevra des législations et des politiques, et veillera également à leur cohérence ainsi qu'à la possibilité de les appliquer efficacement. Ce faisant les pays disposeront de cadres dans lesquels inscrire les législations sur l'environnement ainsi que d'institutions tandis que les considérations environnementales sous-tendront les politiques sociales, économiques et en matière de développement; c'est là une évolution par rapport aux précédentes stratégies à moyen terme.</li> <li>• L'application et le respect de ces législations et politiques, notamment celles concernant la mise en œuvre et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, contribueront davantage à la sauvegarde de l'environnement.</li> <li>• En collaboration avec ses partenaires, le PNUE donnera des avis sur l'élaboration d'outils et de cadres fiscaux, économiques et politiques prenant en considération l'environnement, en favorisant des moyens novateurs pour accroître le financement en faveur du développement durable.</li> <li>• Ces cadres et outils devraient également comporter des mesures incitant le secteur privé à investir dans le développement durable.</li> </ul>
<p><b>Rassembler pour le changement</b></p>	<p><b>La communication au service de l'environnement</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PNUE va continuer à appuyer les instances existantes pour faciliter l'échange des connaissances et des meilleures pratiques, le transfert de technologies et l'identification des solutions innovantes permettant de relever les défis environnementaux. En partenariat avec les organismes des Nations Unies, il rassemblera les responsables des politiques sociales, économiques et en matière de développement, pèsera sur les décisions des investisseurs et sur les choix des consommateurs. Cette augmentation du nombre de partenaires avec lesquels le PNUE collabore, en particulier dans les domaines économique et social, constituera un changement par rapport aux précédentes stratégies à moyen terme. L'un de principaux objectifs consistera à mettre ceux qui œuvrent en matière d'environnement à même de mobiliser les principaux partenaires en s'appuyant sur la capacité du PNUE de les rassembler dans le cadre de son mandat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PNUE va développer ses stratégies en matière de sensibilisation du public, de gestion de son image de marque et d'utilisation de moyens numériques afin de mieux informer, de peser et de mobiliser une vaste gamme de parties prenantes compétentes de tous les secteurs.</li> <li>• Faire en sorte que la voix de l'organisation porte davantage et sans relâche aura un effet sur la capacité du PNUE à attirer et retenir l'attention du public et des dirigeants en ce qui concerne les domaines prioritaires de la stratégie. L'organisation est prête à accroître son audience par des moyens numériques et à atteindre un nombre considérablement plus grand de parties prenantes qu'aujourd'hui.</li> <li>• De plus en plus l'organisation s'engage à obtenir des résultats nécessitant une mobilisation sociale et l'évolution des comportements et des sociétés en matière de communication. Le PNUE peut accroître la participation des parties prenantes et mieux exploiter les moyens de communication dont il dispose tout au long de l'exécution de ses activités en mettant mieux à profit une plateforme numérique et en concevant des stratégies de communication cohérentes reposant sur des constats permettant d'optimiser les partenariats et d'exploiter les réseaux de ceux qui façonnent l'opinion et d'éminentes personnalités du PNUE, en particulier en créant et en développant des espaces d'échange entre les jeunes et les personnes ayant atteint l'âge adulte en l'an 2000.</li> </ul>



## 8. Évaluation de la stratégie

101. Une importante caractéristique de la stratégie à moyen terme consiste en ce que son orientation vise à l'obtention de résultats comme en témoigne le plan d'évaluation. Il s'agit d'un ensemble d'évaluations complémentaires réalisées à différents niveaux portant sur différentes questions. Les évaluations des projets visent à mesurer leur efficacité et à déterminer leurs résultats et leurs effets. Elles permettent de tirer des leçons utiles à la conception et à la mise en œuvre des futurs projets. Elles portent aussi sur les sous-programmes et ciblent le rôle et l'efficacité du PNUE lorsqu'il cherche à obtenir l'ensemble des résultats et des impacts prévus par le cadre programmatique et énoncés dans le programme de travail. L'évaluation des réalisations escomptées sera entreprise au niveau des sous-programmes; elle consistera en l'examen de l'obtention des résultats, ainsi qu'en l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la viabilité de l'exécution.

102. De surcroît, le PNUE réalisera une évaluation, à but pédagogique, de la conception du programme de travail au début de chaque stratégie à moyen terme. Ces évaluations analysent les relations de causalité incorporées dans chaque cadre programmatique afin de déterminer si les projets sont liés de façon optimale aux réalisations escomptées et aux résultats d'un niveau supérieur. Ce type d'évaluation contribue également à l'identification des résultats et des principaux facteurs d'impact que les responsables de programmes ou de projets utilisent pour leur mise en œuvre. Le Bureau de l'évaluation procédera aussi à des évaluations sélectives des gammes de services (concernant par exemple la communication en matière de sensibilisation et d'éducation) ou des approches efficaces pour combler le fossé entre science et politique. Lorsque la stratégie à moyen terme sera parvenue à mi-parcours, c'est-à-dire à la fin de l'exercice biennal 2018-2019, il sera procédé à une méta-évaluation des progrès réalisés au cours de sa mise en œuvre qui prendra la forme d'un rapport de synthèse des évaluations biennales.

103. Le PNUE procédera à une évaluation d'ensemble de la stratégie à moyen terme pour 2018-2021 à l'issue de sa date d'expiration et analysera les progrès accomplis dans la voie de l'obtention des résultats d'un rang supérieur esquissés dans la stratégie. L'objectif est de connaître les conclusions de l'évaluation quant à l'efficacité de la mise en œuvre des activités du PNUE; d'identifier les problèmes soulevés par la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme; de tirer des enseignements et de formuler les recommandations aidant à définir l'orientation stratégique future de l'organisation et à améliorer la formulation et l'exécution du programme.

## Bibliographie

- Alexandratos, N. a. (2012). *World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision (l'Agriculture mondiale en 2030/2050)*. ESA document de travail n° 12-03. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Extrait du site <http://www.fao.org/docrep/016/ap106e/ap106e.pdf>.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2014). *Global Biodiversity Outlook 4 : A mid-term assessment of progress towards the implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 (Quatrième rapport sur les perspectives mondiales de la diversité biologique : évaluation à mi-parcours des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique pour la période 2011-2020)*. Extrait du site <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-en-hr.pdf>.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010). *Global Biodiversity Outlook 3 (troisième rapport sur les perspectives mondiales de la diversité biologique)*, Extrait du site <https://www.cbd.int/doc/publications/gbo/gbo3-final-en.pdf>.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique : Objectifs d'Aichi concernant la biodiversité. Extrait du site: <https://www.cbd.int/sp/targets/>.
- Convention sur la diversité biologique : « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ». Extrait du site <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2014). *Climate Change 2014 : Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Contribution des groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)*. Extrait du site [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR\\_AR5\\_FINAL\\_full.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full.pdf).
- Lundgren, K. (2012). *The Global Impact of E-Waste: Addressing the Challenge*. Extrait du site [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_dialogue/@sector/documents/publication/wcms\\_196105.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/publication/wcms_196105.pdf).
- Comité chargé de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis (Écosystèmes et bien-être humain : synthèse)*. Extrait du site <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>.
- Robinson, B. H. (2009). E-waste: Évaluation de la production mondiale et des impacts sur l'environnement. Extrait du site <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969709009073>.
- Nations Unies (2014). *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet (La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète). Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le Programme de développement durable pour l'après 2015*. Extrait du site [http://www.un.org/disabilities/documents/reports/SG\\_Synthesis\\_Report\\_Road\\_to\\_Dignity\\_by\\_2030.pdf](http://www.un.org/disabilities/documents/reports/SG_Synthesis_Report_Road_to_Dignity_by_2030.pdf).
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2007). « Plan et cadre stratégiques décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification ». Extrait du site <http://www.unccd.int/Lists/OfficialDocuments/cop8/16add1eng.pdf>.
- Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012). « L'avenir que nous voulons ». Rio de Janeiro (Brésil), 20-22 juin. Extrait du site [https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.2161-1\\_english.pdf](https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.2161-1_english.pdf).
- Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (2014). *World Urbanization Prospects (perspectives de l'urbanisation mondiale)*. Extrait du site <http://esa.un.org/unpd/wup/Highlights/WUP2014-Highlights.pdf>.
- Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (2015). Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets (vers l'intégration, enfin? Les objectifs de développement durable comme un maillage de cibles). DESA Working Paper No. 141 (ST/ESA/2015/DWP/141). Extrait du site [http://www.un.org/esa/desa/papers/2015/wp141\\_2015.pdf](http://www.un.org/esa/desa/papers/2015/wp141_2015.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011). *Decoupling natural resource use and environmental impacts from economic growth, A Report of the Working Group on Decoupling to the*

- International Resource Panel*. Extrait du site  
[http://www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/Decoupling\\_Report\\_English.pdf](http://www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/Decoupling_Report_English.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011). *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication (Vers une économie verte : vers le développement durable et l'élimination de la pauvreté)*. Extrait du site  
[http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER\\_synthesis\\_en.pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_en.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012). *21 Issues for the 21st Century: Result of the UNEP Foresight Process on Emerging Environmental Issues*. Extrait du site  
[http://www.unep.org/pdf/Foresight\\_Report-21\\_Issues\\_for\\_the\\_21st\\_Century.pdf](http://www.unep.org/pdf/Foresight_Report-21_Issues_for_the_21st_Century.pdf)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2014). *The Adaptation Gap Report 2014*, Nairobi. Extrait du site  
[http://www.unep.org/climatechange/adaptation/gapreport2014/portals/50270/pdf/AGR\\_FULL\\_REPORT.pdf](http://www.unep.org/climatechange/adaptation/gapreport2014/portals/50270/pdf/AGR_FULL_REPORT.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2014). Compte rendu des travaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa première session. Extrait du site  
[http://www.unep.org/unea1/UNEA\\_Proceedings.asp](http://www.unep.org/unea1/UNEA_Proceedings.asp).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2015). *Plastics in Cosmetics*. Extrait du site  
[http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-Plastic\\_in\\_cosmetics\\_Are\\_we\\_polluting\\_the\\_environment\\_through\\_our\\_personal\\_care\\_-2015Plas.pdf](http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-Plastic_in_cosmetics_Are_we_polluting_the_environment_through_our_personal_care_-2015Plas.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2015). *The Emissions Gap Report 2015*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi. Extrait du site [http://www.unep.org/mediaplive.unep.org/media/docs/theme/13/EGR\\_2015\\_301115\\_lores.pdf](http://www.unep.org/mediaplive.unep.org/media/docs/theme/13/EGR_2015_301115_lores.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement : Convention de Bâle : contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Extrait du site  
<http://www.basel.int/Home/tabid/2202/Default.aspx>.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement : décisions adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa première session universelle. Extrait du site  
[http://www.unep.org/gc/gc27/docs/Decisions\\_adopted\\_by\\_the\\_first\\_universal\\_session\\_\(advance\).pdf](http://www.unep.org/gc/gc27/docs/Decisions_adopted_by_the_first_universal_session_(advance).pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement. Convention de Stockholm : protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants. Extrait du site  
<http://chm.pops.int/default.aspx>.
- UNEP Year Book: Emerging Issues in our Global Environment 2014*. Extrait du site  
[http://www.unep.org/yearbook/2014/PDF/UNEP\\_YearBook\\_2014.pdf](http://www.unep.org/yearbook/2014/PDF/UNEP_YearBook_2014.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Extrait du site <http://www.pic.int/>.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2015). Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Extrait du site  
[http://unfccc.int/gender\\_and\\_climate\\_change/items/7516.php](http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php).
- Organisation mondiale de la Santé (2014). Sept millions de décès prématurés annuels liés à la pollution de l'air. Extrait du site <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2014/air-pollution/en/>.
- World Wide Fund for Nature (2015). *Living Blue Planet Report*. Extrait du site  
<https://www.worldwildlife.org/publications/living-blue-planet-report-2015>.

## Annexe

## Priorités régionales, tendances et nouveaux problèmes

L'analyse figurant dans la **colonne 1 (priorités concernant l'environnement régional)** du tableau ci-dessous donne un aperçu des priorités en matière d'environnement régional que les pays ont recensées lors de colloques sur l'environnement régional et qui ont occupé une large place au cours des consultations et examens visant à l'établissement de la stratégie à moyen terme. L'analyse couvre toutes les régions. Les questions figurant à la **colonne 2 (questions procédant du réseau régional d'information sur l'environnement)** et à la **colonne 3 (nouvelles questions)** sont celles qu'ont dégagées les délibérations des six conférences du réseau régional d'information sur l'environnement que le PNUE a facilitées au début de l'année 2015. Pour chaque région, les questions et les tendances ont été dégagées lors de consultations régionales tenues au titre de l'élaboration du sixième rapport sur *l'Avenir de l'environnement mondial*. Ont assisté à ces consultations des représentants gouvernementaux de haut niveau, des partenaires régionaux et des experts scientifiques indépendants.

AFRIQUE		
PRIORITÉS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT REGIONAL <sup>51,52,53</sup>	QUESTIONS PROCÉDANT DU RÉSEAU RÉGIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	NOUVELLES QUESTIONS
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion viable et évaluation du capital naturel des régions, en veillant à ce que sa gestion avisée soit compatible avec les besoins de la présente génération et des générations futures en matière de développement.</li> <li>2. Renforcement des moyens institutionnels aux fins de gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et notamment appui à la transition vers une économie verte.</li> <li>3. Intégration plus poussée de la sauvegarde de l'environnement, y compris de la question des changements climatiques, aux politiques et programmes de développement national.</li> <li>4. Doter les pays, les sous-régions et les institutions régionales de plus grands moyens pour évaluer et suivre les tendances de l'environnement et fournir des informations scientifiques et des données factuelles à jour sur les tendances des services écosystémiques, l'évolution du climat et d'autres questions environnementales</li> <li>5. Renforcer la coordination de la mise en œuvre des obligations et priorités nationales, y compris les politiques,</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du patrimoine naturel</li> <li>• Utilisation et gestion des terres</li> <li>• Déchets (polluants)</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Qualité de l'air</li> <li>• Eaux douces</li> <li>• Zones marines et côtières et océans (économie bleue)</li> <li>• Énergie (production et accès aux énergies renouvelables)</li> <li>• Changements climatiques (adaptation et atténuation)</li> <li>• Catastrophes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révolution en matière de données et économie du savoir</li> <li>• Évolution démographique</li> <li>• Industrialisation (utilisation efficace des ressources)</li> <li>• Changements climatiques (maladies, migration de la faune sauvage)</li> <li>• Gouvernance de l'environnement</li> <li>• Préférences des consommateurs (évolution des valeurs et des normes)</li> <li>• Migration et conflits</li> </ul>

<sup>51</sup> Déclaration d'Arusha, quatorzième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : « Stratégie de l'Afrique de développement durable pour l'après Rio+20 », 10-14 septembre 2012, Arusha (République-Unie de Tanzanie).

<sup>52</sup> Fréquemment évoquées par les pays représentés à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

<sup>53</sup> Déclaration du Caire, quinzième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : « Gestion du capital naturel de l'Afrique en vue du développement durable et de l'élimination de la pauvreté », 2-6 mars 2015, le Caire (Agenda 2063).

<p>les législations et les accords multilatéraux sur l'environnement et veiller à leur respect.</p> <p>6. Amener les partenaires régionaux, sous régionaux et nationaux à peser sur les décisions concernant la sauvegarde de l'environnement et ses liens avec la croissance économique et le développement social.</p> <p>7. Appuyer la recherche-développement sur les technologies appropriées pour accroître la productivité et l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation des ressources de l'environnement et améliorer le bien-être des humains.</p> <p>8. Amener les partenaires à contribuer à la mobilisation de ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des programmes, projets et cadres stratégiques.</p> <p>9. Adoption et mise en œuvre de la stratégie africaine commune concernant la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages.</p>		
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>		
<b>PRIORITÉS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT REGIONAL<sup>54</sup></b>	<b>QUESTIONS PROCÉDANT DU RÉSEAU REGIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>NOUVELLES QUESTIONS</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'attaquer aux changements climatiques et renforcer la résilience</li> <li>2. Dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources et faire en sorte qu'elle ne pollue pas et orienter le développement dans la voie de l'économie verte et bleue</li> <li>3. Préserver la biodiversité et veiller à la production durable de services écosystémiques</li> <li>4. Assurer la résilience écologique afin de favoriser une réduction des risques et un développement durable</li> <li>5. Gérer les produits chimiques et les déchets, y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques, ainsi que les questions transfrontières</li> <li>6. Favoriser la surveillance de la pollution de l'air et la prévenir, y compris à l'aide de mesures transfrontières</li> <li>7. Favoriser les approches intégrées en matière d'environnement et de santé</li> <li>8. Mettre à profit les objectifs pour intégrer l'environnement aux programmes de planification nationale, harmoniser les structures de gouvernance de l'environnement et l'accès aux</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dégradation de l'environnement s'est accélérée</li> <li>• Plus grande vulnérabilité face aux conséquences des risques naturels et aux phénomènes extrêmes</li> <li>• Utilisation inefficace des ressources</li> <li>• Augmentation des risques sanitaires liés à l'environnement</li> <li>• Évolution de la démographie et des modes de vies et accès aux services de base.</li> <li>• Creusement des écarts entre différentes politiques et législations ainsi qu'en ce qui concerne leur application</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance de l'environnement</li> <li>• Catastrophes (préparation, réduction des risques)</li> <li>• Changements climatiques (acidification des océans, migration)</li> <li>• Révolution en matière de données et économie du savoir (drones, surveillance par capteurs)</li> <li>• Évaluation du capital naturel</li> <li>• Villes intelligentes (bruit, énergie, eau, bâtiments verts)</li> <li>• Transport (systèmes de transports décarbonés)</li> <li>• Questions transfrontières (pollution, partage des ressources)</li> <li>• Modes de consommation et de production viables liés aux procédés et technologies industriels</li> <li>• Nouvelles pandémies et maladies</li> <li>• Évolutions sectorielles, notamment une transition vers la recherche de sources d'investissement internes, économie partagée et utilisation efficace des ressources</li> </ul>

<sup>54</sup> Résumé du Président du Forum des Ministres et autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique, 19 et 20 mai 2015, Bangkok.

<p>financements et aux technologies afin d'aider les pays qui s'approprient à adopter les objectifs, s'emploient à les atteindre et à faire rapport à leur sujet.</p> <p>9. Favoriser les liens science-politique, renforcer les capacités et adopter des technologies permettant de collecter, gérer et évaluer les données, à titre prioritaire.</p>		
<b>EUROPE</b>		
<b>PRIORITÉS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT REGIONAL<sup>55</sup></b>	<b>QUESTIONS PROCÉDANT DU RÉSEAU REGIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>NOUVELLES QUESTIONS</b>
<p>1. Eau : satisfaire les besoins croissants en matière de consommation d'eau tout en préservant les écosystèmes d'eau douce; développer la coopération entre les secteurs de l'agriculture, de la planification, de l'énergie et des transports pour faire en sorte que l'eau soit partagée et gérée dans les limites de la viabilité des écosystèmes</p> <p>2. Produits chimiques et déchets : gérer rationnellement les produits chimiques et les déchets, et notamment appliquer les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement s'y rapportant; favoriser la sécurité des produits chimiques en donnant des avis, des orientations techniques aux pays à économie en transition et en renforçant leur capacité.</p> <p>3. Qualité de l'air : améliorer la qualité de l'air et sensibiliser aux rapports entre cette qualité et la santé; les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie du centre signent les protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.</p> <p>4. Utilisation efficace des ressources : réduire les conséquences sur l'environnement de la production, du traitement et de l'utilisation des biens et services; intégrer l'utilisation efficace des ressources aux politiques de planification du développement durable et aux cadres réglementaires.</p> <p>5. Changements climatiques : favoriser une utilisation plus efficace des ressources et l'utilisation des énergies renouvelables; réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques grâce à une gestion des risques reposant sur les écosystèmes</p> <p>6. Gestion de la biodiversité et des écosystèmes : déterminer la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franchissement des limites de la planète</li> <li>• Changements climatiques</li> <li>• Urbanisation</li> <li>• Allongement de l'espérance de vie</li> <li>• Systèmes de production alimentaire</li> <li>• Approvisionnement en énergie et transports</li> <li>• Nanotechnologies et biotechnologies</li> <li>• Qualité de l'air</li> <li>• Qualité et volume des eaux douces</li> <li>• Ressources marines (accès et zones marines spécialement délimitées)</li> <li>• Biodiversité (modification de sa répartition)</li> <li>• Terre (littoral encaissé, érosion, qualité des sols)</li> <li>• Biotes (perte d'espèces et espèces envahissantes)</li> <li>• Dynamiques des forêts – imbrication des terres/ des eaux / et des biotes</li> <li>• Nanomatériaux et nanoparticules</li> <li>• Déchets d'équipements électriques et électroniques</li> <li>• Perturbateurs endocriniens et nouvelles substances chimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie verte/économie circulaire</li> <li>• Transfert de technologies</li> <li>• Qualité de l'air</li> <li>• Changements climatiques</li> <li>• Évolutions technologiques</li> <li>• Croissance démographique</li> <li>• Concurrence croissante pour l'obtention des ressources</li> <li>• Problèmes géopolitiques</li> <li>• Évolution et priorités des marchés régionaux de l'énergie</li> <li>• Modification de l'utilisation des terres et de leurs régimes de propriété</li> <li>• Réduction du nombre d'espèces, perte de ressources génétiques</li> <li>• Baisse de fertilité des sols</li> <li>• Risques d'épidémies, de maladies et de mutations dangereuses</li> </ul>

<sup>55</sup> Sources : consultation régionale informelle avec les États Membres de la soixante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe, tenue le 15 avril 2015, rapport sur l'état de l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement de 2015, exercice ayant pour objet de dégager une vision régionale, avec le Bureau régional pour l'Europe.

<p>valeur de la biodiversité et des écosystèmes, et communiquer les résultats obtenus sous toutes les formes aux décideurs; intégrer les considérations relatives à la biodiversité aux principaux secteurs économiques et productifs, notamment au secteur agricole.</p> <p>7. Priorités intersectorielles : gouvernance de l'environnement; prévention des conflits et réduction des risques de catastrophes; interface science-politique; coopération transfrontière; et communications.</p>		
---	--	--

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
PRIORITÉS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT REGIONAL <sup>56</sup>	QUESTIONS PROCÉDANT DU RÉSEAU REGIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	NOUVELLES QUESTIONS
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atténuation des effets des changements climatiques et adaptation à ces effets, résilience des sociétés et écosystèmes.</li> <li>2. Économie verte et bleue, et notamment modes de consommation et de production viables.</li> <li>3. Villes durables et inclusives, qualité de l'air et gestion des déchets.</li> <li>4. Gestion viable de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris les forêts.</li> <li>5. Conservation des écosystèmes marins et côtiers.</li> <li>6. Options pour parvenir à une plus grande cohérence et à une application effective des mesures.</li> <li>7. Gouvernance de l'environnement, et en particulier renforcement des législations et institutions pour résoudre les différends socio-environnementaux actuels et en éviter de potentiels et pour faciliter l'accès à l'information, la participation du public et la justice environnementale.</li> <li>8. Interface science-politique.</li> <li>9. Questions relatives à la sécurité sanitaire et alimentaire et ses rapports avec les changements de l'environnement.</li> <li>10. Investissement dans la recherche, rassemblement de données et écarts en matière de capacité (pour surveiller et prévoir les seuils critiques écologiques et les points de basculement)</li> <li>11. Mise en place de systèmes d'alerte rapide à différentes échelles.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuation des effets des changements climatiques et adaptation à ces effets, résilience socio-économique.</li> <li>• Économie verte et bleue</li> <li>• Modes de consommation et de production viables</li> <li>• Urbanisation</li> <li>• Pollution et gestion des déchets</li> <li>• Érosion et dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques</li> <li>• Dégradation des écosystèmes marins et côtiers, gestion intégrée des zones côtières et effets sur des activités économiques telles que le tourisme</li> <li>• Possibilités de coopération transfrontière</li> <li>• Options pour parvenir à une plus grande cohérence des mesures et à leur application effective</li> <li>• Questions relatives à la gouvernance de l'environnement et aux possibilités en la matière, en particulier en cas de différends sociaux suscités par l'environnement</li> <li>• Interface science-politique</li> <li>• Questions de sécurité sanitaire et alimentaire liées à l'évolution de l'environnement</li> <li>• Dépenses publiques effectuées aux fins d'infrastructures résilientes</li> <li>• Investissement dans la recherche, collecte de données et écarts en matière de capacité (pour surveiller et prévoir les points critiques écologiques et les points de basculement)</li> <li>• Mise en place de systèmes d'alerte rapide à différentes échelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités d'une plus grande participation du secteur privé à la protection de l'environnement</li> <li>• Accès de la société civile aux informations sur l'environnement</li> <li>• Nouveaux impacts résultant des effets cumulés et synergiques de l'évolution de l'environnement, y compris les difficultés à prévoir de futurs scénarios</li> <li>• Nouvelles approches des systèmes socio-écologiques et de l'économie écologique</li> <li>• Fracturation hydraulique et autres nouvelles technologies de l'industrie pétrolière</li> <li>• Catastrophes</li> <li>• Déclin des politiques de conservation</li> <li>• Nouvelles maladies (zoonoses)</li> </ul>
ASIE OCCIDENTALE		

<sup>56</sup> Source : dix-neuvième réunion du Forum des Ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, Los Cabos (Mexique), 12-14 mars 2014.



PRIORITÉS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT REGIONAL <sup>57</sup>	QUESTIONS PROCÉDANT DU RÉSEAU REGIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	NOUVELLES QUESTIONS
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir la paix, la sécurité et améliorer la gouvernance de l'environnement, y compris des institutions.</li> <li>2. Améliorer l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face à ces changements, réduction des risques de catastrophes et intervention en cas de catastrophe, y compris en cas de tempêtes de sable et de poussière.</li> <li>3. Promouvoir la gestion efficace des ressources naturelles et lien entre la production alimentaire, les ressources en eau et l'énergie.</li> <li>4. Préserver la biodiversité et assurer durablement des services écosystémiques.</li> <li>5. Protéger et gérer efficacement les ressources côtières et marines.</li> <li>6. Alliance en sciences et technologies pour la durabilité globale</li> <li>7. Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris des déchets d'équipements électriques et électroniques et questions transfrontières.</li> <li>8. Favoriser le contrôle et la prévention de la pollution de l'air, y compris à l'aide de mesures transfrontières.</li> <li>9. Intégrer l'environnement aux programmes de planification nationale et aider les pays à passer à une économie verte.</li> <li>10. Concevoir des politiques de développement durable fondées sur des constats en prévoyant un suivi et des responsabilités clairement définies grâce à l'amélioration des données et des statistiques.</li> <li>11. Favoriser une plus grande équité en matière d'accès aux financements et technologies et l'adaptation des technologies vertes aux populations autochtones.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix, sécurité et environnement</li> <li>• Ressources en eau douce</li> <li>• Exploitation viable des ressources naturelles</li> <li>• Urbanisation</li> <li>• Gestion intégrée des déchets</li> <li>• Santé et environnement</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Gouvernance de l'environnement</li> <li>• Coopération régionale et internationale</li> <li>• Changements climatiques (adaptation et atténuation)</li> <li>• Désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Villes viables</li> <li>• Déchets non classiques (déchets d'équipements électriques et électroniques et du secteur du bâtiment, et décharges illégales)</li> <li>• Économie verte</li> <li>• Érosion et urbanisation du littoral</li> <li>• Guerres et conflits</li> <li>• Accroissement des populations animales</li> <li>• Surexploitation des stocks de poissons</li> <li>• Insuffisance des moyens permettant d'intervenir en cas d'accidents chimiques et radiologiques</li> <li>• Rapide augmentation du volume des déchets ménagers non triés</li> <li>• Possibilité d'utilisation des nouvelles technologies pour la surveillance et le partage des données</li> <li>• Utilisation accrue de pesticides et de produits chimiques non réglementés, faisant peser une menace pour la sécurité alimentaire</li> <li>• Extraction des gaz de schiste (par fracturation) et consommation et pollution en découlant</li> </ul>
<b>AMERIQUE DU NORD</b>		

<sup>57</sup> Source : Programme des Nations Unies pour l'environnement/processus du Bureau régional pour l'Asie occidentale ayant pour objet de dégager une vision; résultats du Forum arabe sur le développement (document de Bahreïn) (5-7 mai, Manama) et consultation régionale au titre du rapport GEO-6 (10-14 mai 2015, Amman).

QUESTIONS PROCÉDANT DU RÉSEAU REGIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	NOUVELLES QUESTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modes de consommation et de production viables</li> <li>• Effets des techniques d'extraction du pétrole et du gaz non classiques</li> <li>• Réduction des émissions des gaz à effets de serre</li> <li>• Modification rapide de l'environnement de l'Arctique et impacts de ces modifications sur les systèmes sociaux et écologiques</li> <li>• Rétroaction biophysique dans l'Arctique.</li> <li>• Adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes et résilience du littoral</li> <li>• Disparition, fragmentation et dégradation d'habitats</li> <li>• Sécurité de l'approvisionnement en eau : pénurie d'eau douce, sécheresse, contamination des ressources en eau</li> <li>• Nouveaux contaminants suscitant des préoccupations</li> <li>• Contamination diffuse des eaux douces et des écosystèmes marins par des nutriments aboutissant à l'eutrophisation, à l'hypoxie et à l'acidification des eaux</li> <li>• Gouvernance favorisant l'adaptation et planification inclusive, à diverses échelles et multisectorielles</li> <li>• Recours à la comptabilisation du capital naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des composés faiblement concentrés dont des produits pharmaceutiques, des nanoparticules, des nouveaux produits ménagers et les produits chimiques rejetés</li> <li>• Conséquences des changements climatiques et de l'industrialisation plus poussée de l'Arctique sur les populations autochtones</li> <li>• Nouvelle possibilité de s'attaquer à la compartimentation des interventions grâce à la comptabilisation du capital naturel et à la prise de conscience de l'utilité des services écosystémiques</li> <li>• Géo-ingénierie</li> <li>• Progrès en matière de technologies et de batteries et possibilité de développer des batteries renouvelables</li> <li>• Émissions d'ammoniac en hausse</li> <li>• Nouvelles préoccupations sanitaires, suscitées notamment par la résistance aux antibiotiques et la prolifération d'algues nocives</li> <li>• Conséquences de l'extraction du pétrole et du gaz par des techniques non classiques</li> <li>• Modification de la répartition des espèces résultant de la régression des habitats liée aux changements climatiques et déplacements des populations</li> <li>• Nécessité de disposer de systèmes de distribution de l'énergie et remunicipalisation de ces systèmes</li> <li>• Autres modes de calcul du produit intérieur brut prenant en compte la salubrité de l'environnement</li> <li>• Innovation en matière de média afin de permettre aux citoyens de favoriser l'acquisition et la production de connaissances en vue d'un changement des comportements</li> </ul>

### *Stratégies des accords multilatéraux sur l'environnement*

Accords multilatéraux sur l'environnement	Documents stratégiques	Liens avec les sites internet et documents stratégiques des accords multilatéraux sur l'environnement
<b>BIODIVERSITÉ</b>		
Convention sur la diversité biologique	Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique	<a href="http://www.cbd.int/">http://www.cbd.int/</a> <a href="http://www.cbd.int/sp/">http://www.cbd.int/sp/</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/cbd/">http://www.informea.org/treaties/cbd/</a>
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique	Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020	<a href="http://bch.cbd.int/protocol">http://bch.cbd.int/protocol</a> <a href="http://bch.cbd.int/protocol/issues/cpb_stplan.shtml">http://bch.cbd.int/protocol/issues/cpb_stplan.shtml</a>
Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique	Pas de stratégie distincte Principales questions prises en considération <a href="http://www.cbd.int/abs/key-issues.shtml">http://www.cbd.int/abs/key-issues.shtml</a> Stratégie de sensibilisation : <a href="https://www.cbd.int/doc/meetings/abs/icnp-01/official/icnp-01-05-en.pdf">https://www.cbd.int/doc/meetings/abs/icnp-01/official/icnp-01-05-en.pdf</a> Renforcement des capacités <a href="https://www.cbd.int/recommendation/icnp/?id=13089">https://www.cbd.int/recommendation/icnp/?id=13089</a> <a href="http://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=13162">http://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=13162</a>	<a href="http://www.cbd.int/abs/">http://www.cbd.int/abs/</a>
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Vision stratégique de la CITES pour: 2008-2020	<a href="http://www.cites.org">www.cites.org</a> <a href="http://www.cites.org/eng/res/16/16-03.php">http://www.cites.org/eng/res/16/16-03.php</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/cites/">http://www.informea.org/treaties/cites/</a>
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023	<a href="http://www.cms.int/">http://www.cms.int/</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/cms/">http://www.informea.org/treaties/cms/</a>
Accord sur la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie	Plan stratégique 2009-2017	<a href="http://www.unep-aewa.org">http://www.unep-aewa.org</a> <a href="http://www.unep-aewa.org/en/documents/strategic-plan">http://www.unep-aewa.org/en/documents/strategic-plan</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/aewa/">http://www.informea.org/treaties/aewa/</a>
Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord	Aucun plan stratégique distinct, plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 Les plans d'action concernent des différentes espèces	<a href="http://www.ascobans.org/">http://www.ascobans.org/</a> <a href="http://www.ascobans.org/es/document/s/action-plans">http://www.ascobans.org/es/document/s/action-plans</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/ascobans/">http://www.informea.org/treaties/ascobans/</a>
Accord sur la conservation des populations de chauve-souris européennes (EUROBATS)	Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices pour 2015-2023 Mise en œuvre du Plan pour la conservation et la gestion et du Plan d'action de l'Accord EUROBATS (2015-2018)	<a href="http://www.eurobats.org/">http://www.eurobats.org/</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/eurobats/">http://www.informea.org/treaties/eurobats/</a>
Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)	Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices 2015-2023 Programme de travail du secrétariat de l'Accord pour 2016-2018	<a href="http://www.acap.aq">http://www.acap.aq</a> <a href="http://www.cms.int/en/legalinstrument/acap">http://www.cms.int/en/legalinstrument/acap</a> ,
Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)	Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices 2015-2023 Stratégie de l'Accord pour la période 2014-2025 et Plan d'action	<a href="http://accobams.org/">http://accobams.org/</a>
Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats	Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices 2015-2023 Plans d'action régionaux pour la protection des gorilles	<a href="http://www.cms.int/en/legalinstrument/gorilla-agreement">http://www.cms.int/en/legalinstrument/gorilla-agreement</a>
Accord pour la conservation des phoques de la mer de Wadden	Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices 2015-2023  Stratégie pour 2014-2022	<a href="http://www.waddensea-secretariat.org/trilateral-cooperation/common-wadden-sea-secretariat">http://www.waddensea-secretariat.org/trilateral-cooperation/common-wadden-sea-secretariat</a> <a href="http://www.waddensea-secretariat.org/sites/default/files/Meeting_Documents/Conference2014/cou">http://www.waddensea-secretariat.org/sites/default/files/Meeting_Documents/Conference2014/cou</a>

		ncil_declaration_final_5_feb_2014_incl_annexes_.pdf
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Plan stratégique pour la mise en place du Fonds de partage des avantages de la stratégie de financement Programme de travail pluriannuel	<a href="http://www.planttreaty.org/content/strategic-plan">http://www.planttreaty.org/content/strategic-plan</a>
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention Ramsar)	Plan stratégique pour la convention Ramsar pour 2016-2024	<a href="http://www.ramsar.org/">http://www.ramsar.org/</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/ramsar/">http://www.informea.org/treaties/ramsar/</a>
Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial pour 2012-2022	<a href="http://whc.unesco.org/en/convention/">http://whc.unesco.org/en/convention/</a> <a href="http://www.whc.unesco.org/globalstrategy">www.whc.unesco.org/globalstrategy</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/whc/">http://www.informea.org/treaties/whc/</a>
Convention de Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Plan stratégique décennal (2008-2018)	<a href="http://www.unccd.int">http://www.unccd.int</a> <a href="http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/10YearStrategy/Decision%203COP8%20adoption%20of%20The%20Strategy.pdf">http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/10YearStrategy/Decision%203COP8%20adoption%20of%20The%20Strategy.pdf</a>
<b>PRODUITS CHIMIQUES, DÉCHETS ET QUALITÉ DE L'AIR</b>		
Convention de Minamata sur le mercure	La Convention n'est pas encore entrée en vigueur	<a href="http://www.mercuryconvention.org">http://www.mercuryconvention.org</a>
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle)	Cadre stratégique pour 2012-2021 Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	<a href="http://www.basel.int/">http://www.basel.int/</a> <a href="http://www.basel.int/TheConvention/StrategicPlan/NewStrategicFramework/tabid/1546/Default.aspx">http://www.basel.int/TheConvention/StrategicPlan/NewStrategicFramework/tabid/1546/Default.aspx</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/basel/">http://www.informea.org/treaties/basel/</a>
Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Directives pour la notification des émissions et la communication des données relatives aux projections	<a href="http://www.unece.org/env/lrtap/lrtap_h1.html">http://www.unece.org/env/lrtap/lrtap_h1.html</a>
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	<a href="http://www.pic.int/">http://www.pic.int/</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/rotterdam/">http://www.informea.org/treaties/rotterdam/</a>
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	<a href="http://chm.pops.int">http://chm.pops.int</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/stockholm/">http://www.informea.org/treaties/stockholm/</a>
<b>CLIMAT ET ATMOSPHERE</b>		
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Document relatif à une stratégie à long terme	<a href="http://unfccc.int">http://unfccc.int</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/unfccc/">http://www.informea.org/treaties/unfccc/</a>
Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Stratégie au titre de l'Accord de 2012 sur le Protocole de Kyoto	<a href="http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/2830.php">http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/2830.php</a> <a href="http://www.informea.org/treaties/kyoto/">http://www.informea.org/treaties/kyoto/</a>
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	La Convention	<a href="http://ozone.unep.org">http://ozone.unep.org</a>
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Le Protocole et ses amendements	<a href="http://ozone.unep.org">http://ozone.unep.org</a>
<b>MERS ET OCÉANS</b>		
Conventions et plans d'action pour les mers régionales	Plans d'action pour les mers régionales	<a href="http://www.unep.org/regionalseas/">http://www.unep.org/regionalseas/</a> les Programmes administrés par le PNUE concernent la mer Noire, la région des Caraïbes, les mers d'Asie de l'Est, d'Afrique de l'Est, les mers d'Asie du Sud, la région relevant de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin, la

		Méditerranée, le Pacifique du Nord-Est, le Pacifique du Nord-Ouest, la mer Rouge et le golfe d'Aden, le Pacifique du Sud-Est, le Pacifique et l'Afrique de l'Ouest. Les programmes partenaires concernent : l'Antarctique, l'Arctique, la mer Baltique, la mer Caspienne et l'Atlantique du Nord-Est
Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte Atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud	Programme de travail 2015-2016 pour la mise en œuvre de la Convention d'Abidjan <a href="http://cop11.abidjanconvention.org/media/documents/working/COP11.4%20-%20Draft%20PoW%202015-2016_Eng.pdf">http://cop11.abidjanconvention.org/media/documents/working/COP11.4%20-%20Draft%20PoW%202015-2016_Eng.pdf</a>	inforMEA : <a href="http://informea.org/treaties/abidjan">http://informea.org/treaties/abidjan</a> Site Internet : <a href="http://abidjanconvention.org">http://abidjanconvention.org</a>
Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable : <a href="http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&amp;catid=001017002001">http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&amp;catid=001017002001</a>	inforMEA : <a href="http://informea.org/treaties/barcelona">http://informea.org/treaties/barcelona</a> Site Internet : <a href="http://www.cep.unep.org/">http://www.cep.unep.org/</a>
Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental, telle qu'amendée	Programme de travail pour la Convention de Nairobi 2013-2017 : <a href="http://www.unep.org/NairobiConvention/docs/UNEP-DEPI-EAF-COP8-2015-3-en-Approved%20Work%20Programme%20for%202013-2017.pdf">http://www.unep.org/NairobiConvention/docs/UNEP-DEPI-EAF-COP8-2015-3-en-Approved%20Work%20Programme%20for%202013-2017.pdf</a>	inforMEA : <a href="http://informea.org/treaties/nairobi">http://informea.org/treaties/nairobi</a> Site Internet : <a href="http://www.unep.org/nairobiconvention/">http://www.unep.org/nairobiconvention/</a>
Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes	Plan de travail pour 2015-2016 : <a href="http://www.cep.unep.org/meetings/2014/igm-16-cop-13/">http://www.cep.unep.org/meetings/2014/igm-16-cop-13/</a>	inforMEA : <a href="http://informea.org/treaties/cartagena-conv">http://informea.org/treaties/cartagena-conv</a> Site Internet : <a href="http://www.unepmap.org/">http://www.unepmap.org/</a>
Plan d'action pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier du Pacifique du Nord-Ouest	Stratégie à moyen terme relative au plan d'action pour 2012-2017	<a href="http://www.nowpap.org/">http://www.nowpap.org/</a>
Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale	Plan mondial de l'Organe pour 2015-2016	<a href="http://www.cobsea.org/Events/Work%20Plan%20and%20Budget%20for%20COBSEA%202015-2016%20Biennium_new.pdf">http://www.cobsea.org/Events/Work%20Plan%20and%20Budget%20for%20COBSEA%202015-2016%20Biennium_new.pdf</a>
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer		<a href="http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_e.pdf">http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_e.pdf</a>
Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants		<a href="http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm">http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm</a>
Organisation sous régionale de gestion des pêches		<a href="http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/rfmo/index_en.htm">http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/rfmo/index_en.htm</a>
Code de conduite pour une pêche responsable		<a href="http://www.fao.org/fishery/code/en">http://www.fao.org/fishery/code/en</a>
Autres organismes régionaux s'occupant de gestion des océans et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant la gestion durable des océans et des mers		<a href="http://www.un.org/depts/los/general_assembly/general_assembly_resolutions.htm">http://www.un.org/depts/los/general_assembly/general_assembly_resolutions.htm</a>